



Rapport d'activités 2014

Sommaire

4	Le dynamisme de la DREAL Picardie
6	Les activités au titre de la zone de gouvernance
7	Les missions régionales
8	Nature, eau, paysages
12	Déplacements, infrastructures, transports
16	Climat, air, énergie
17	Aménagement et territoires durables
18	Habitat logement construction
20	Gestion de la connaissance et garant environnemental
22	Promotion et animation du développement durable
24	Inspection des installations classées
26	Unité territoriale de l'Aisne
27	Unité territoriale de l'Oise
28	Unité territoriale de la Somme
29	La DREAL au fil des mois : les faits marquants
49	Les publications de la DREAL
58	L'organigramme et les coordonnées de la DREAL



Thierry Vatin
Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Picardie

Editorial

En 2014, la DREAL Picardie a résolument poursuivi son engagement dans les politiques de nos 2 ministères, et s'est mobilisée particulièrement sur des actions phares.

Dans le cadre de la **transition énergétique pour la croissance verte**, priorité du Gouvernement, une démarche a été engagée avec 3 territoires picards pour dégager des pistes d'actions opérationnelles permettant de tendre vers des territoires à énergie positive. Un appel à projets national «200 territoires à énergie positive» est venu conforter cette dynamique en septembre 2014.

Au niveau du **plan de relance**, la DREAL s'est mobilisée pour analyser les freins à la construction et envisager un plan d'actions régional. Au final, 1900 logements locatifs sociaux ont été financés et sur le parc privé, 1400 logements ont bénéficié d'un financement de travaux pour les ménages défavorisés dans le cadre du programme «Habiter mieux».

En matière de **protection des milieux naturels**, la DREAL, en collaboration avec ATMO Picardie, a poursuivi l'élaboration du plan de protection de l'atmosphère sur la région de Creil. En juin 2014, le programme d'actions régional de lutte contre les pollutions diffuses des eaux par les nitrates d'origine agricole a été adopté en concertation avec la profession dans un contexte sensible.

L'ensemble des **plans de prévention des risques technologiques** a été approuvé fin 2014, permettant ainsi de disposer d'une réglementation adaptée pour la protection des riverains. Dans le cadre de sa mission de police environnementale, la DREAL a effectué 700 inspections sur la conformité réglementaire et technique des installations industrielles et 350 contrôles inopinés des rejets industriels.

Conjointement, la DREAL et le Conseil régional de Picardie ont poursuivi l'élaboration du **schéma régional de cohérence écologique**. Ce document, premier du genre en Picardie, nécessite une importante concertation avec tous les acteurs des territoires.

Dans le cadre du choc de simplification, la DREAL Picardie a expérimenté la **mise en place de l'autorisation unique** pour l'installation d'éoliennes et de méthaniseurs. Cette nouvelle procédure permettra de réduire les délais d'instruction tout en assurant une meilleure sécurité juridique aux porteurs de projets.

L'année 2014 aura été celle du **canal Seine - Nord Europe**. Le Premier ministre a confirmé le soutien du gouvernement à ce projet pour lequel la DREAL assure la coordination interrégionale des services déconcentrés du MEDDE.

En matière d'**investissement et de contrôle routier**, on notera les mises en service de l'aire de repos de Laffaux avec son jardin de la mémoire sur la RN2 et l'échangeur de Frocourt sur la RN31, ainsi que la mise en place de l'équipement de pesage en marche sur l'autoroute A1 qui a permis d'identifier et de verbaliser un grand nombre de véhicules en surcharge.

La DREAL Picardie s'est également engagée dans un «projet de management» pour mettre en application la charte des DREAL. Les principes qui guident notre action sont :

- mettre en application les principes du développement durable ;
- s'inscrire dans une logique de proportionnalité dans les dossiers portés et instruits par la DREAL ;
- faciliter l'aboutissement rapide des projets et leur bonne intégration environnementale ;
- faciliter la participation du public et contribuer à la transparence des décisions ;
- inscrire nos activités dans une démarche qualité.

Dans le domaine de la qualité, la DREAL a obtenu le renouvellement de la certification ISO 9001 et de la labellisation Marianne.

Je souhaite remercier ici l'ensemble du personnel qui s'est mobilisé au quotidien pour porter les politiques de nos ministères. Les avancées illustrées dans ce rapport sont le résultat de leurs actions.

2015 sera consacré à la poursuite de ce travail, mais aussi à la préfiguration de la nouvelle DREAL Nord - Pas de Calais - Picardie qui verra le jour le 1^{er} janvier 2016. Cela nécessitera une forte mobilisation de chacun d'entre nous. Cette nouvelle configuration nous permettra de nous inscrire dans le nouveau paysage territorial, de mieux appréhender certaines problématiques de grande échelle, sans perdre la notion de proximité indispensable à l'exercice de nos missions.

Le dynamisme de la DREAL

Ressources humaines de proximité

Organisation des élections professionnelles

Les élections professionnelles se sont déroulées le 4 décembre 2014. Plus de 82 % des agents de la DREAL Picardie ont voté.

De juillet à novembre, la fiabilisation des listes électorales pour l'ensemble de la zone de gouvernance a été menée par le pôle support intégré en relation avec les pôles ressources humaines de proximité de chaque structure (3 DDT(M) et DREAL). L'organisation, la préparation du scrutin, la gestion du matériel de vote, l'envoi du matériel de vote ont été assurés par l'équipe des ressources humaines de proximité.

La DREAL Picardie était bureau de vote central pour la Picardie. Elle avait donc la responsabilité de dépouiller les scrutins (CT local, CTM, 5 CAP nationales + la CAP régionale des adjoints administratifs) et de transmettre les résultats à l'administration centrale de préférence le soir même.

Le pôle médico-social

Le groupe « gestion des ressources humaines » composé du secrétaire général, du responsable des ressources humaines, de l'assistante sociale, de la conseillère territoriale et du médecin de prévention se réunit tous les deux mois en moyenne et plus si l'actualité le nécessite.

Le maintien dans l'emploi

Le maintien dans l'emploi des personnes disposant de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé est une politique mise en œuvre depuis plusieurs années au sein de la DREAL.

La DREAL Picardie est membre du réseau Handipacte. L'objectif est de favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des agents disposant de la RQTH au sein de la fonction publique.

Cet organisme a organisé un concours auquel la DREAL a répondu.

Les recrutements

Compte tenu de la vacance de postes persistante en DREAL Picardie, l'activité recrutement est très présente dans notre structure. À peine la moitié des postes déclarés vacants sont pourvus par les cycles de mobilité classiques.

Les recrutements complémentaires sont réalisés via les écoles de nos ministères (IRA, ENTPE, ENTE, ENGEES, écoles des mines), via des procédures spécifiques comme la bourse interministérielle de l'emploi publique (BIEP), les emplois réservés ou encore le recrutement de personnes disposant de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Les bureaux RM3 et RM2 de la direction des ressources humaines du ministère nous accompagnent dans cette politique.

Ce groupe assure une veille systématique des situations à risque. Il apporte un appui circonstancié aux cadres confrontés à ces situations. Il étudie les conditions de réintégration des agents suite à une période d'arrêt prolongé, ainsi que les modes d'accompagnement. Enfin, il assure une veille systématique sur des situations liées au handicap.



Remise du prix Handipacte
le 20 novembre 2014

Un aménagement de poste, qui a impliqué l'intervention du médecin de prévention, de l'assistante sociale, de l'assistant de prévention, et également l'intervention de partenaires extérieurs comme le SAMETH (ergonomes) et le FIPHP qui finance les achats de matériel ou de prestations, a été présenté.

La DREAL Picardie, malgré la concurrence, a obtenu le prix de l'exemplarité dans la catégorie « maintien dans l'emploi de personnes handicapées ».

Services supports

Système d'information : Stockage numérique

En 2014, l'équipe des informaticiens ont mis en conformité notre système d'information avec les préconisations ministérielles. Ce qui permet de bénéficier en temps réel de l'assistance technique gratuite du ministère sur les serveurs mis en service (système linux). 9 serveurs ont été achetés et mis en production (5 au siège et 4 dans les UT). Des capacités disques conséquentes (plusieurs terra-octets) ont été déployées à destination des services gros consommateurs d'espace disque.

L'ensemble des données est sauvegardé (sauvegarde totale et incrémentielle) tous les jours sur bandes magnétiques. Un serveur central permet de déployer sur tous les postes les dernières mises à jour ou logiciels certifiés par le ministère de manière automatisée et transparente pour l'utilisateur dans un souci de sécurité maximale.

Moyens généraux et logistique

Depuis la création de la DREAL Picardie, le service gestion de la connaissance et garant environnemental (SGCGE) était coupé en deux par le hall d'entrée du bâtiment. Le déplacement de l'unité territoriale du grand Amiénois (DDTM) a permis de réaliser le regroupement des deux entités du service au second étage. Cette opération permet donc de renforcer les synergies et la transversalité au sein du service.

Bureau financier : Optimisation des moyens

L'utilisation des crédits, la consommation raisonnée des BOP de fonctionnement (217 et 333) dans le cadre du plan « administration exemplaire » a permis d'obtenir une enveloppe supplémentaire en fin de gestion.

Trois nouvelles Yaris hybrides ont été acquises. Notre objectif est d'atteindre 25 % de véhicules du parc dits propres (hybride ou 100 % électrique) fin 2017.



Assemblée générale du 23 janvier 2014

La DREAL au 31 décembre 2014 en quelques chiffres

Budget annuel de fonctionnement (titre 3 et 5) :	761 287,80 €
Répartition femmes/hommes :	145 femmes / 140 hommes
Nombre de jours de formation moyen par agent :	8,47 jours
Nombre de dossiers « retraite » traités pour la zone de gouvernance :	87 dossiers
Nombre de CAP régionales en 2014 :	6
Taux d'emplois réservés :	6,43 %

Communication

Le 1^{er} objectif de la communication externe est de valoriser les services métiers de la DREAL. De ce fait, une nouvelle plaquette de présentation a été réalisée en 2014. Elle couvre essentiellement les différents champs d'actions liés à la mise en œuvre des politiques de développement durable et de la transition écologique. Toujours en lien avec le service communication, plus de 33 bulletins externes ont été édités en 2014. L'organisation de nombreuses actions lors de la semaine du développement durable mais aussi de rencontres lors des journées du développement durable ont permis de démontrer notre implication dans la préservation de notre environnement.

Il est bon de préciser également qu'une bonne qualité de la communication externe repose essentiellement sur la qualité de la communication interne : un agent qui porte sa structure, ses valeurs et ses orientations stratégiques est très certainement le meilleur ambassadeur de la communication externe. De nombreuses actions en 2014 ont été dans ce sens avec la mise en place de plusieurs séminaires sur l'organisation avec une assemblée générale, mais aussi sur le plan de management et sur le programme régional de compétences. De plus avec un turn-over assez important au sein des services, l'équipe communication a également organisé une journée d'accueil des nouveaux arrivants où chaque chef de service a eu l'opportunité d'expliquer et de développer notre stratégie dans chacun de nos domaines d'activités.

Les publications internes vont également dans ce sens et la parution régulière (parution mensuelle) du journal interne « Bruits de couloir » confirme bien cette volonté de transversalité entre tout le personnel de la DREAL Picardie.

Les activités au titre de la zone de gouvernance

Ressources humaines régionales

Modification du périmètre de la paye

Environ 150 agents, pour l'ensemble de la zone de gouvernance, ont fait l'objet d'un transfert de gestion du pôle support intégré (PSI)/Gestion Administrative de la paye de la DREAL Picardie vers l'administration centrale du ministère.

Cela a concerné les payes des agents de catégorie A du MEDDE et des corps à faibles effectifs (adjoints techniques, assistantes sociales,...).

Durant tout le premier semestre 2014, le travail du PSI a consisté à vérifier l'ensemble des codifications et à échanger avec la Trésorerie Générale et les services du ministère.

Au final, la totalité des dossiers a été remontée avec succès et aucune rupture de paye n'a été constatée.

Un grand nombre d'ouvriers des parcs et ateliers présents dans les DDT(M) ont demandé leur intégration aux conseils généraux. Le PSI s'est assuré de leur reprise en paye et des liens entre services ressources humaines des DDT(M) et des Conseils Généraux.

Simplifier le SIRH

La filière «Ressources Humaines» et plus particulièrement la filière «Paye» a connu de grandes évolutions depuis la mise en place des pôles supports intégrés en 2009. Ces évolutions appellent une simplification et une harmonisation. Aussi, un chantier de « Rationalisation des processus » a débuté cet automne et devrait se terminer fin 2017. C'est un travail important, où préalablement à toute démarche de réflexion, une revue de l'existant s'impose.

Ainsi, une enquête doit permettre l'examen de la chaîne, c'est-à-dire de mettre en évidence les maillons qui fonctionnent, mais aussi, grâce à un constat partagé, les zones de friction dans les processus.

Le Pôle ressources humaines régional Picardie a élaboré et testé l'enquête nationale en lien avec le ministère et pilote la démarche en région.

Le dialogue social

Le comité technique régional s'est réuni à 3 reprises (8 avril, 11 septembre et le 1^{er} décembre 2014). Le règlement intérieur de la DREAL est validé depuis le 31 janvier 2012. Il a déjà été révisé et adopté par les comités techniques des 13 juin et 5 juillet 2012, 2 mai 2013 et 11 septembre 2014.

Le comité « hygiène et sécurité et conditions de travail » (CHSCT) s'est réuni pour la première fois dans sa nouvelle constitution en 2011. Il s'est également réuni à 3 reprises (14 avril, 18 septembre et 26 novembre 2014).

Un groupe de travail est issu du CHSCT pour établir et suivre le document unique d'évaluation des risques professionnels avec la contribution de l'assistant de prévention. Le plan d'actions du document unique d'évaluation des risques professionnels de la DREAL a été validé lors du CHSCT du 19 septembre 2013. Il fait l'objet d'un suivi à chaque réunion du CHSCT.

À l'occasion de ces réunions, les thèmes abordés sont : les mobilités, la répartition des bonifications, les propositions d'avancement, les recrutements «échelle 3» (autorisation de recrutement local), les titularisations et des informations diverses.

Les départs en retraite

La mission principale est d'assurer la pré-liquidation des dossiers de pensions des agents titulaires des services en région du MEDDE et du MLETR.

En 2014, 87 dossiers ont été traités.

La charte d'engagement des DREAL

Assemblée générale

L'assemblée générale du 23 janvier 2014 a été l'occasion de présenter les principales orientations de la DREAL Picardie aux agents, suite à la charte récemment signée.

- ✓ Traduire les stratégies nationales et régionales 2015-2017 dans les grandes orientations de la DREAL.
- ✓ Intégrer la charte d'engagement des DREAL.
- ✓ Construire un «projet de management» associant l'ensemble de l'encadrement et des agents : transversalité / cohésion / mode projet.
- ✓ Conforter le dialogue social
- ✓ Conforter les démarches «qualité»
- ✓ Conforter la démarche «bien être au travail»
- ✓ Faire de l'égalité professionnelle un projet pour la DREAL

Suite à l'assemblée générale, 3 séminaires de l'encadrement ont été organisés.

Les séminaires de l'encadrement

Séminaire du 6 mai 2014

C'est lors de ce séminaire, qu'ont été retenues les 3 orientations par l'équipe de direction. Ces 3 orientations sont devenues les axes de développement repris comme base de travail pour le séminaire de l'encadrement élargi :

- La dimension économique du développement durable avec le renforcement de la dimension économique de toutes nos interventions dans le cadre du développement durable (norme transition énergétique, prise en compte de l'impact/proportionnalité, facilitateur, émergence de nouvelles filières).
- L'intégration des métiers en assurant la prise en compte de toutes les composantes métiers de la DREAL dans chacune de nos interventions et comment valoriser à l'externe cette approche intégrée.
- L'animation régionale en se positionnant auprès des opérateurs et des directions départementales comme le pilote des politiques des ministères.

Qu'est-ce que la Charte d'engagement

Signée par les ministres de l'égalité des territoires et du logement et le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie le 2 janvier 2014.

Les 5 engagements :

- Mettre en application les principes du développement durable
- S'inscrire dans une logique de proportionnalité dans les dossiers
- Faciliter l'aboutissement rapide des projets
- Faciliter la participation du public et contribuer à la transparence des décisions
- Inscrire les activités des DREAL dans une démarche qualité



Séminaire de l'encadrement élargi du 11 juillet 2014

Séminaire du 22 mai 2014

Des premières propositions ont été faites sur ces trois axes de développement et les apports de ce séminaire ont permis d'enrichir le déploiement de ce projet managérial. Cette dynamique a été maintenue avec l'organisation d'un séminaire de l'encadrement élargi qui s'est déroulé le 11 juillet 2014 à Amiens.

Séminaire du 11 juillet 2014

Les objectifs émis dans la continuité des séminaires précédents sont :

1. faire un bilan de nos réussites et de nos voies de réussite depuis 5 ans,
2. partager les trois orientations majeures issues des séminaires précédents,
3. et définir un plan d'actions avec les moyens nécessaires et actions utiles pour incarner et déployer cette stratégie.

Schéma régional de cohérence écologique

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique constitue le volet régional de la trame verte et bleue. Il prend en compte les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques mentionnées à l'article L. 371-2, ainsi que les éléments pertinents des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux mentionnés à l'article L. 212-1.3.

Tout au long de l'année 2014, l'État et le Conseil régional de Picardie ont poursuivi l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Ce document, le premier du genre en Picardie, fait l'objet d'une importante concertation avec les acteurs des territoires, les collectivités locales et les acteurs socio-professionnels. L'année 2015 verra se poursuivre ce processus par les consultations réglementaires et une enquête publique.

Tous les documents relatifs au SRCE sont consultables sur le site <http://www.tvb-picardie.fr/>.

Directive Nitrates

Le 23 juin 2014, le préfet de la région Picardie a adopté le 5^{ème} programme d'actions régional de lutte contre les pollutions diffuses des eaux par les nitrates d'origine agricole. Celui-ci est entré en vigueur le 28 juin 2014 au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Digue de Varesnes

En décembre 1993 et en 2001, la commune de Varesnes, dans l'Oise, est inondée. Pour se protéger des inondations, elle érige une digue qui sera progressivement rehaussée au cours de la décennie.

Initialement construite sans autorisation, cette digue n'a jamais pu être régularisée. Elle est construite en travers du lit majeur et fait obstacle à l'écoulement des eaux : en période de crue, les villages situés en amont sont directement impactés par cette digue qui augmente la hauteur et la durée de la submersion.

Cette digue ne présente de surcroît pas les garanties de sûreté suffisante en terme de surveillance, d'entretien et de conception. En cas de crue, elle peut très facilement rompre et inonder rapidement le village de Varesnes, et ce à toute heure du jour ou de la nuit. Elle présente donc également un danger pour les habitants de Varesnes en leur procurant un faux sentiment de sécurité.

Convaincue que la digue la protège efficacement, la population locale reste pourtant très attachée à son ouvrage.



La vallée d'Acon dans la Somme

Ce programme, renforçant le programme national, a été élaboré en concertation avec les représentants de la profession agricole dans un contexte sensible de contentieux européen quant à la mise en œuvre de la directive dite «Nitrates» pour laquelle la France a déjà été condamnée.



Digue de Varesnes

En partenariat avec l'Entente Oise Aisne, la commune de Varesnes étudie les modalités de mise en place de protections individuelles pour maintenir une protection des maisons sans la digue.

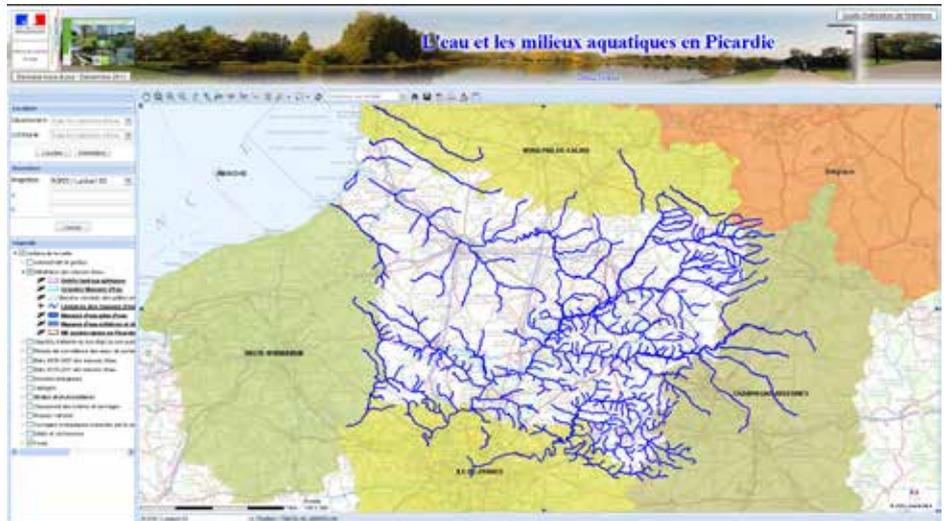
En parallèle, le préfet de l'Oise a ordonné l'arasement de l'ouvrage pour faire cesser le risque. Une première phase a eu lieu en novembre 2014 au cours de laquelle une brèche a été réalisée par la commune. L'arasement total doit se poursuivre en 2015.



Cartographie dynamique «L'eau et les milieux aquatiques»

L'outil Carmen de cartographie dynamique «L'eau et les milieux aquatiques en Picardie» permet de visualiser différentes données cartographiques relatives à l'eau et aux milieux aquatiques en Picardie.

Ces données sont présentées en 13 onglets, chacun d'eux présentant un domaine particulier de la politique de l'eau (administration et gestion, délimitation des masses d'eau, objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau, réseaux de surveillance des eaux de surface, états des masses d'eau 2006-2007 et 2010-2011, données biologiques, captages, données nitrates et pesticides, classements des rivières et ouvrages, risques naturels, ouvrages hydrauliques inspectés par le service de contrôle, débits et sécheresse).



Ces cartes ont été élaborées en rassemblant et valorisant des données provenant de la DREAL Picardie et de plusieurs partenaires tels les agences de l'eau, les DDT(M) ou encore l'ONEMA.

Restauration de la continuité écologique des cours d'eau et nouveaux classements des cours d'eau



La DREAL a édité une plaquette d'information qui s'adresse en particulier aux propriétaires d'ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste II au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement.

Elle rappelle que la continuité écologique des cours d'eau se caractérise notamment par la libre circulation des organismes vivants, le bon fonctionnement des réservoirs biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments de l'amont à l'aval des cours d'eau.

Les impacts des ouvrages transversaux sont nombreux et entraînent :

- un déclin des populations des espèces migratrices dans nos cours d'eau (anguilles : en danger critique d'extinction, saumon : inscrit sur la liste rouge des espèces menacées, ...),
- un déséquilibre de la dynamique sédimentaire du cours pouvant provoquer érosion et enfoncement du lit à l'aval,
- une diminution de la capacité auto-épuratrice des cours d'eau et donc une baisse de la qualité de l'eau du fait de la modification des écoulements,

- une banalisation des habitats, supports de la biodiversité aquatique,
- un changement des habitats aquatiques et de l'ensemble des espèces (piscicoles, invertébrés) inféodés à ces milieux.

Ainsi, pour les ouvrages représentant un obstacle à la continuité écologique et situés sur un cours d'eau classé en liste 2, les propriétaires disposent d'un délai de 5 ans (à partir de la date de publication de l'arrêté) pour mettre l'ouvrage en conformité vis-à-vis de la continuité piscicole (pour les espèces migratrices mais aussi pour les autres espèces) et sédimentaire. Pour ce faire, des soutiens techniques et financiers sont à leur disposition (DDT(M), ONEMA, agences de l'eau, syndicats de rivière,...).

L'unité «Politique de l'eau et des milieux aquatiques» de la DREAL intervient sur ce sujet en animation des DDT(M) pour leur permettre de partager leurs expériences (ateliers MISEN) et pour leur fournir tous les outils nécessaires (par exemple, cette plaquette, voir p.53) à la mise en œuvre efficace de cette politique.

Quelques chiffres en Picardie

1800 ouvrages ont été référencés dans la région
690 de ces ouvrages sont situés sur les cours d'eau classés en liste 2

(Source Référentiel des Obstacles à l'Écoulement, version mai 2013)

Charte du Parc Naturel Régional Oise Pays de France

Situé aux confins de la Picardie et de l'Île-de-France, le Parc Naturel Régional Oise Pays de France (PNR OPdF) a été créé par le décret du 13 janvier 2004. Le parc regroupe 59 communes sur un territoire de 60 000 ha pour une population atteignant le chiffre de 110 000 habitants. Le PNR est au cœur d'un grand ensemble forestier reliant le nord de l'Île-de-France aux forêts ardennaises en passant par le massif de Saint-Gobain. Constituant un véritable écosystème forestier, ces espaces assurent la continuité écologique entre les espaces naturels picards et franciliens.

La charte du PNR arrive à échéance dès 2016, si bien que l'année 2014 a été marquée par le sceau du lancement de la procédure de renouvellement de classement du parc. Par une délibération du 24 juin 2011, les régions Picardie et Île-de-France ont mis en révision la charte sur la base d'un périmètre d'étude révisé comprenant pas moins de 86 communes pour un territoire atteignant près de 86 000 ha et plus de 170 000 habitants.



La DREAL est au cœur du processus de renouvellement de classement dans la mesure où la préfète de région Picardie a été désignée préfet coordonnateur du processus. L'année 2014 a donc été l'occasion pour le service «nature, eau, paysage» (SNEP) de contribuer à l'examen de la maturité du dossier en concertation avec le MEDDE et le rapporteur désigné du Conseil national de protection de la nature (CNPN). Le SNEP sera ensuite chargé, dès 2015, de proposer un avis synthétique de l'ensemble des services de l'État pour les régions Picardie et Île-de-France et d'accompagner l'équipe du parc devant la commission compétente du CNPN dans le cadre de l'avis intermédiaire du ministère. L'avis final et le décret de renouvellement de classement restent attendus pour la fin de l'année 2016.

Dans le même sens, le SNEP a également suivi en 2014 le projet de PNR Picardie maritime porté par le syndicat mixte Baie de Somme Trois vallées pour lequel un avis intermédiaire est attendu en 2015.

Classement des sites mémoriaux de Villers-Bretonneux - Le Hamel

L'étude pour le classement au titre des sites des mémoriaux de Villers Bretonneux-Le Hamel et de leurs environs s'est poursuivie durant l'année 2014 avec la réalisation du rapport de présentation, du plan de gestion associé et de la cartographie pour la définition du périmètre de protection qui couvrira une surface d'environ 3 500 ha et concernera 9 communes.

Rappelons que cette procédure a été initiée à la demande du Conseil général de la Somme. Ce classement relève de la loi du 2 mai 1930 ayant pour objet la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Le classement permettra de veiller à la compatibilité des transformations du paysage du site avec le devoir de mémoire que s'est fixée la société en instituant ces mémoriaux. Il contribuera à la notoriété du département et au développement du tourisme dans ce secteur.

Notons que parallèlement à ce classement, les mémoriaux de Villers-Bretonneux et de Le Hamel font également partie des biens retenus dans la Somme pour l'inscription des sites de la Grande Guerre au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO). Le classement au titre des sites constitue un des atouts permettant l'aboutissement de cette procédure.



Site mémorial de Villers-Bretonneux (80)



Réseau des acteurs picards du paysage

Le jeudi 4 décembre 2014, la DREAL Picardie a organisé le premier comité technique du réseau picard des acteurs du paysage. Introduit par le directeur régional Thierry VATIN, ce comité a réuni près d'une cinquantaine de professionnels représentant une trentaine de structures publiques, parapubliques ou associatives de la région (DRAAF, CAUE, Conservatoire des espaces naturels de Picardie, DDT, Conseil régional, Conseils généraux, syndicats mixtes, Amiens métropole, etc).

Au cours de cette réunion, les participants ont pu débattre des objectifs rattachés au réseau picard des acteurs du paysage : ce projet devrait permettre la mise en relation pérenne des acteurs publics et associatifs du paysage, le développement d'une culture du paysage partagée, la formation réciproque des membres du réseau et la mise en place d'actions communes. Le futur réseau permettra également de dresser des passerelles entre les réseaux régionaux dédiés à la nature et à l'aménagement.

Suite à cette réunion, un questionnaire a été envoyé aux acteurs picards du paysage afin de mieux cibler les attentes en terme de paysage et de réseau. L'exploitation des réponses permettra dès 2015 de définir les principaux enjeux paysagers picards et d'établir les priorités d'actions à mener.

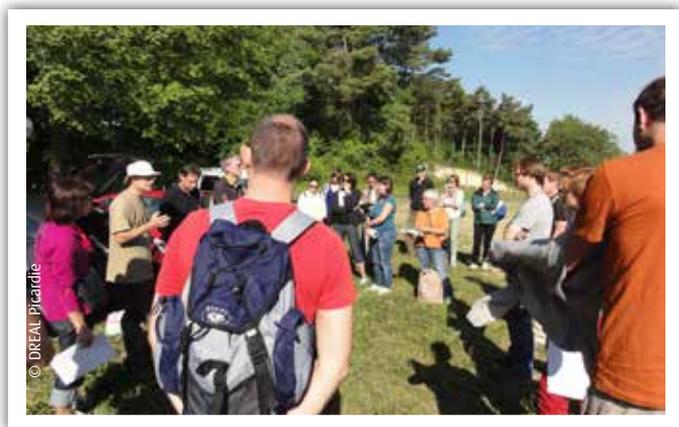
Parallèlement au développement formel du réseau, le SNEP a lancé des études sur les thématiques des villages-bosquets, de la prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme et des observatoires photographiques du paysage. Les membres du futur réseau seront étroitement associés à ces travaux qui permettront d'apporter des réponses aux problématiques paysagères actuelles de la Picardie.



Réunion du réseau des acteurs du paysages à Amiens en décembre 2014

Atelier du patrimoine naturel de Picardie

Ces ateliers visent un public varié : les services de l'État, les gestionnaires et techniciens des espaces naturels, les bureaux d'études (urbanisme, dossiers réglementaires environnement, ...), les maîtres d'ouvrage. Ils sont consacrés à des thématiques allant de la sensibilisation sur les milieux naturels à des journées réglementaires et/ou techniques sur des sujets pointus, en passant par des échanges sur la gestion des milieux.



Sortie «Flore» des ateliers du patrimoine naturel du 1^{er} juillet 2014



Orchis bouc, appelée parfois loroglosse à odeur de bouc.

En 2014, il y a eu près de 90 participants aux ateliers de sensibilisation à destination des services de l'État et 20 participants à la journée d'échanges techniques sur les zones humides.

Déplacements, Infrastructures, Transports

Transports routiers

La régulation de l'accès à la profession de transporteur routier

Par rapport à 2013, le nombre d'inscriptions au registre des transporteurs routiers a accusé une hausse de 5 % (169), le nombre de radiations une baisse de 24 % (104), le nombre de défaillances une baisse de 63 % (14), sur un nombre total d'entreprises inscrites de 1910.

Le respect de la loyauté de la concurrence et la sécurité

En 2014, 2 231 véhicules ont été contrôlés sur route lors de 990 opérations de contrôle qui ont été réalisées et 49 entreprises contrôlées. 120 véhicules de transport de matières dangereuses ont fait l'objet d'un contrôle plus approfondi.

Les contrôles inter-administrations

Dans le cadre des CODAF, les contrôleurs des transports terrestres ont réalisé de plus en plus de contrôles conjoints avec d'autres administrations de l'État notamment les douanes, l'URSSAF et la DIRECCTE. La mutualisation des moyens contribue à une action plus efficace en faveur du respect du droit notamment par les échanges d'informations.

L'animation du milieu professionnel

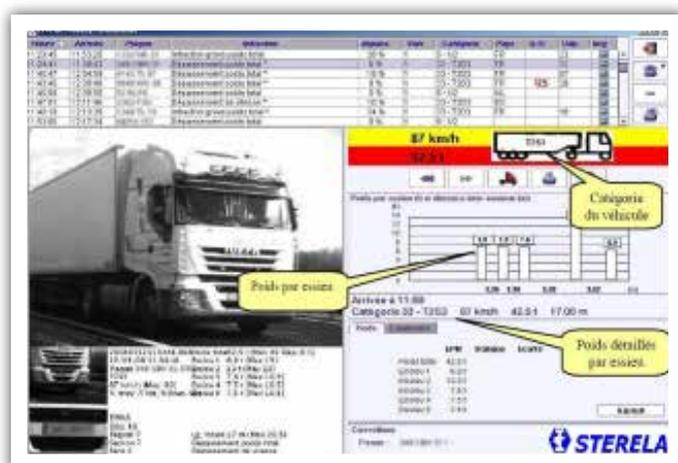
La rencontre avec les organisations professionnelles et les organismes de formation a été l'occasion d'aborder les questions relatives à la situation des entreprises en difficulté, la taxe de transit et la charte CO₂.

L'équipement de pesage en marche des poids lourds

L'équipement de pesage en marche des poids lourds (EPM) améliore l'efficacité des contrôles de poids lourds. Il permet de collecter et mémoriser les données de trafic, de mesurer les poids des véhicules et leur vitesse, de photographier les poids lourds présumés en infraction et d'identifier leurs numéros d'immatriculation.

En Picardie, un EPM est désormais installé à proximité de l'aire de péage de Chamant (autoroute A1).

Les agents contrôleurs des transports terrestres de la DREAL ont tous reçu une formation fin novembre et l'utilisation de cet EPM a permis d'identifier et de verbaliser un grand nombre de véhicules en surcharge.



L'application de pesage

Animation Sécurité routière

L'année 2014 a été marquée par 2 événements principaux.

Tout d'abord, la DREAL a assuré la coordination et la mise en place d'un stand au forum du lycéen à l'étudiant du 9 au 11 janvier 2014 à Amiens. Ce stand a été animé par une vingtaine d'intervenants départementaux de sécurité routière afin de sensibiliser les nombreux jeunes conducteurs ou futurs jeunes conducteurs, ainsi que tous les utilisateurs du domaine public. Cette action est primordiale en Picardie, puisque les 14/24 ans représentent environ un quart des conducteurs impliqués dans les accidents en 2013 et 34 % des victimes sont âgées de moins de 25 ans.

Ensuite, la DREAL a porté son attention sur la réalisation des diagnostics des passages à niveau. En effet, pour le compte des préfets, le point d'appui régional de la sécurité routière continue d'apporter son assistance aux agents



Stand Sécurité routière au forum du lycéen à l'étudiant

des DDT(M) en charge de cette problématique. La DREAL a en particulier travaillé avec le Conseil Général de la Somme et Réseau Ferré de France pour la mise au point d'un kit de sensibilisation des maires des communes concernées.

Assemblée générale du pôle de compétence inter-régional sur les «véhicules»

La deuxième assemblée générale du pôle de compétence « véhicules » Nord s'est tenue les 16 et 17 juin 2014 à Beauvais, organisée par la DREAL Picardie.

Les pôles de compétence « véhicules » ont été créés en 1994 pour répondre à un enjeu important de sécurité routière et d'accompagnement du développement économique des constructeurs et carrossiers dans le domaine des réceptions de véhicules avec un double besoin :

- disposer d'un seuil critique d'activité nécessaire au maintien du niveau de technicité requis pour harmoniser les pratiques et assurer la réalisation des opérations concernées ;
- mutualiser les moyens pour pallier, dans certains cas, l'absence de compétence locale.

En 2013, une nouvelle organisation de ces pôles a donné naissance au pôle « véhicules » Nord qui comprend les DREAL Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Picardie, ainsi que la DRIEE Île-de-France, cette dernière assurant la coordination.

C'est dans ce contexte que la deuxième assemblée générale du pôle s'est tenue en Picardie. Elle a réuni les opérateurs chargés d'opérations complexes et les chefs de service des 6 régions concernées.

Lors de la première journée, la réunion s'est tenue dans les locaux de la DDT de l'Oise. Un bilan de la première année d'existence du pôle a été réalisé et a permis de relever une nette augmentation d'activité de réception complexe. La suite de la journée a permis de faire un point sur l'actualité réglementaire. L'après-midi a été consacrée à des ateliers sur trois thématiques métiers.

La seconde journée a été marquée par la visite de l'usine AGCO à Beauvais qui fabrique des tracteurs agricoles de la marque Massey-Ferguson, mais aussi Challenger, Valtra et Isuzu. Cette visite a permis de découvrir la somme de technologie que peut contenir un tracteur agricole.



L'assemblée générale «véhicules» à la DDT de l'Oise

Maîtrise d'ouvrage routière

La DREAL Picardie continue d'assurer la maîtrise d'ouvrage opérationnelle d'aménagement du réseau routier structurant pour améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation sur les routes nationales picardes.

L'année 2014 fut l'occasion de deux mises en service :

- L'échangeur de Frocourt avec la RD 93 sur la RN 31 dans sa section déviation Sud de Beauvais, en juillet 2014. Cet échangeur permet d'améliorer la desserte des communes de Saint-Martin-le-Nœud, Frocourt et des pôles d'activité locaux. Il constitue une nouvelle voie d'accès au centre-ville de Beauvais en provenance de l'Ouest notamment et permet de desservir l'important quartier Saint-Jean au Sud de Beauvais et le futur centre pénitentiaire.
- L'aire de repos de Laffaux sur la RN 2 entre Laon et Soissons, inaugurée en juin 2014 est située à proximité immédiate du chemin des Dames. Cette aire de repos, dessinée autour de l'hôtel-restaurant du « Moulin de

Laffaux », comprend un parking véhicules légers, un parking poids lourds, des zones de pique-nique. Il est prévu un espace commémoratif lié à l'offensive du Chemin des Dames durant la 1^{ère} guerre mondiale. Cet espace, qualifié de « Jardin de la Mémoire », s'articule aux abords du monument des Crapouillots et met en exergue de nombreuses stèles commémoratives retrouvées le long de la RN 2 dans les alcôves du jardin.

Par ailleurs, les aménagements sur la RN 2 se poursuivent au niveau de Gondreville et de Vaumoise. Deux ouvrages de rétablissement ont été construits en 2014 et un ouvrage a été élargi. Les travaux se poursuivront en 2015 sur ces deux chantiers.

Enfin, l'année 2014 a été marquée par la poursuite des acquisitions foncières permettant de mettre à 2 x 2 voies la RN 2 entre Paris et Soissons et par le lancement des acquisitions foncières pour la section de la RN 31 entre Catenoy et Bois-de-Lihus.

Canal Seine Nord Europe

L'année 2014 aura été celle du canal Seine-Nord Europe puisqu'en septembre le Premier Ministre a confirmé le soutien du gouvernement français au projet. Le comité de pilotage du 11 décembre en présence du Secrétaire d'État aux transports a décidé de la création d'une société de projet pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du projet.

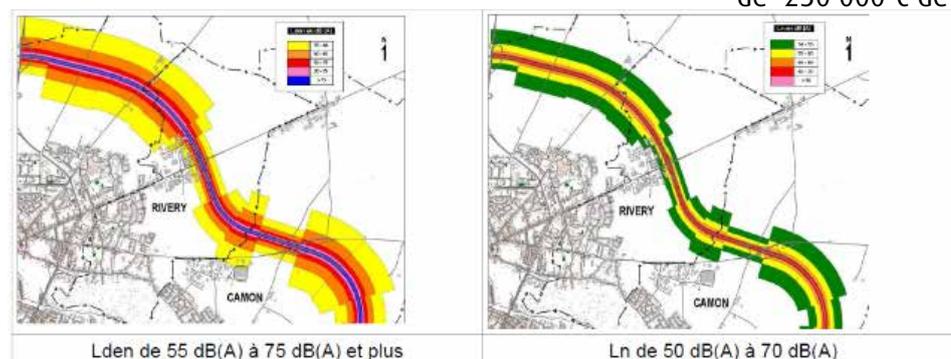
L'avant-projet sommaire modificatif suite à la décision de reconfiguration de fin 2013, consistant essentiellement en une modification du tracé du bief de partage, a été l'objet d'une concertation, sous l'égide de la Préfète de Picardie dont la mission de Préfet coordonnateur a été une nouvelle fois confirmée en mai.

Dans ce cadre, la DREAL assure la coordination inter-régionale des services déconcentrés du MEDDE pour la préparation des procédures administratives et le suivi du pilotage du projet.

Impact du bruit dans l'environnement des infrastructures de transport terrestre

L'unité «Animation territoriale et observatoires» poursuit son animation régionale de la thématique en lien avec le service de prévention des risques industriels et les trois DDT(M).

Dans un contexte de contentieux européen pour retard de mise en œuvre de la directive Bruit, l'année 2014 a permis d'avancer dans l'achèvement de la première échéance 2007/2008 (axes dont le trafic est supérieur à 16 400 véh./jour). Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) du Conseil Général de l'Oise a ainsi pu être approuvé et celui de l'agglomération de Saint-Quentin dans l'Aisne est engagé avec un objectif d'approbation en 2015.



Budgets Programmation Marchés

Avec son équipe renouvelée fin 2013, l'unité des Budgets et Programmation des Marchés a géré les nouveautés de l'année 2014 :

- le changement de taux de TVA (passage à 20 %), a nécessité l'analyse et la modification d'environ 300 engagements juridiques ;
- l'instauration du régime de l'auto-liquidation pour les sous-traitants des marchés de travaux à partir du 1^{er} janvier a abouti à la construction d'une nouvelle procédure à laquelle participent tous les acteurs de la chaîne de paiement ;
- la dématérialisation fait une grande avancée. L'envoi des factures par les fournisseurs, les demandes d'engagements juridiques, les demandes de visa au contrôleur budgétaire et à la préfecture, ainsi que la majorité des échanges d'ordre technique s'effectuent dorénavant par des logiciels dédiés : PLACE, CHORUS Formulaire et CHORUS.

En 2014, l'unité Budgets et Programmation des Marchés a engagé 4,3 M€ et payé 20,4 M€.

En ce qui concerne la seconde échéance 2012/2013 (axes dont le trafic est supérieur à 8 000 véh./jour), l'ensemble des cartes de bruit stratégiques sont désormais publiées. La quasi-totalité des PPBE est désormais engagée y compris ceux des communes. Par ailleurs, les PPBE État de la Somme, des conseils généraux de l'Aisne et de l'Oise, et d'Amiens métropole sont terminés. L'objectif est de finaliser les autres démarches en 2015.

Par ailleurs, en matière de résorption des points noirs du bruit, DREAL et DDT(M) ont poursuivi leurs engagements en accompagnant les particuliers dans leurs travaux d'isolation acoustique des logements au travers de 250 000 € de crédits.

Enfin, 2014 a permis l'engagement de la révision du classement sonore des infrastructures routières. Vieux de près de 15 ans, les classements antérieurs ne sont plus aujourd'hui adaptés. Après constitution d'une base complète de données, la démarche devrait aboutir en 2015.



Construction de solutions ferroviaires innovantes dans le secteur de la chimie

Les industriels de la chimie en Picardie souhaitent promouvoir le mode ferroviaire et sont à la recherche de solutions de mutualisation, leur permettant à la fois de fiabiliser, de pérenniser et de réduire le coût des solutions ferroviaires.

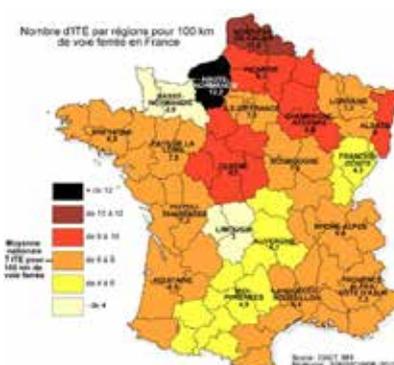
Bien que représentant 15 % des flux, ce mode présente de nombreux atouts (sécurité, massification, gestion simple des arrivées et des départs dans le site de production,...) mais les trafics ferroviaires ont beaucoup diminué depuis 2007 (-38 % pour les produits chimiques contre -20 % pour le ferroviaire en général).

L'étude menée tout au long de l'année 2014 a permis de mieux cerner les pratiques logistiques actuelles des industriels de la chimie et également leurs exigences en matière de transport, avant tout centrées sur la sécurité et la fiabilité.

A l'issue de l'enquête, il apparaît que le mode ferroviaire présente encore pour les industriels de la chimie une réelle alternative au transport routier. En revanche, pour constituer une solution viable et pérenne, le mode ferroviaire devra résorber ses points faibles et continuer à s'appuyer sur ses points forts.

A titre d'exemple, le mode ferroviaire est parfaitement adapté au transport des matières dangereuses (sécurité) mais il doit encore faire face à une concurrence très forte du mode routier, notamment sur les prix. Ainsi, des tonnages très importants sont transportés par la route entre plusieurs

établissements de la région Picardie, bien que les usines disposent toujours d'embranchements ferrés actifs. Ceci est la conséquence d'un mode routier bénéficiant d'un prix très attractif que le fer ne parvient pas à concurrencer.



Etude qualitative auprès des résidents de quartiers de gare

Approche nouvelle et complémentaire à de précédents travaux conduits autour du train et des gares, la démarche qualitative menée par la DREAL et la Région Picardie a analysé et décrypté les perceptions et représentations que les habitants se font de la gare et du mode train.

Étude sociologique en partenariat avec l'Université de Picardie et le CEREMA, cette démarche entend dépasser le seul recueil de données, pour comprendre les dynamiques territoriales au plus près des acteurs.

Les enseignements tirés des entretiens réalisés autour des gares d'Ailly-sur-Noye et de Corbie intègrent les caractéristiques de communes péri-urbaines à proximité d'une métropole et révèlent des comportements sur la stratégie résidentielle des ménages.



Gare de Corbie (80)

Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la région de Creil

La DREAL Picardie, en étroite collaboration avec ATMO Picardie (association agréée de surveillance de la qualité de l'air) a poursuivi l'élaboration d'un plan de protection de l'atmosphère sur la région de Creil (60).

Ce plan de protection de l'atmosphère répond aux enjeux environnementaux et sanitaires de la région de Creil qui souffre d'une qualité de l'air dégradée. Cette situation se traduit par de fréquents dépassements des valeurs limites journalières à Nogent-sur-Oise. Depuis fin 2012, l'élaboration du PPA a fait l'objet de concertation associant services de l'État, collectivités, chambres consulaires, organisations professionnelles ou associations.

Le 11 avril 2014, un panel de mesures a été présenté au comité plénier. Les collectivités locales présentes ont réagi et mis en avant l'importance de la pédagogie afin de modifier les comportements de chacun.

Le 30 septembre 2014, le projet de plan, intégrant les observations formulées par les élus, a été présenté à l'ensemble des acteurs locaux.

Le 11 décembre 2014, le projet de plan a ensuite été présenté au CODERST de l'Oise qui a émis un avis favorable.

Après une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs, le projet de plan devrait être approuvé en 2015 après enquête publique.



Transition énergétique pour la croissance verte

Une démarche a été engagée avec 3 territoires picards (Picardie Verte, Val de Noye et Portes de la Thiérache) pour dégager des pistes d'actions opérationnelles permettant de tendre vers des territoires à énergie positive.

Cela signifie satisfaire la demande énergétique du territoire par une production locale d'énergies renouvelables en jouant sur les 2 leviers : réduction des consommations et production d'énergies renouvelables.

Un appel à projet national «200 territoires à énergie positive pour la croissance verte» est venu conforter cette dynamique en septembre 2014.



Aménagement et Territoires durables

Financement des politiques territoriales

2014 marque la fin de la programmation des dossiers FEDER pour la période 2007-2013 et le transfert vers le Conseil Régional de l'autorité de gestion.

Un suivi soutenu des dossiers financés a permis la certification de 67 millions d'euros de dépenses soit 90 % de l'objectif fixé.

En parallèle à l'instruction des dossiers, les différents services ont contribué à l'élaboration pour la période 2014-2020, des programmes opérationnels européens et du contrat de plan État-Région pour la période 2014-2020.

Ces documents définissent notamment les grandes orientations, les plans d'actions et les moyens qui seront mis en œuvre à l'échelle régionale dans le cadre de la transition écologique et énergétique et de la stratégie de mobilité multimodale.



Elaboration des notes d'enjeux dans le cadre des démarches de planification

Afin de progresser collectivement dans la rédaction des notes d'enjeux de l'État que les DDT produisent généralement au démarrage des démarches de planification engagées par les collectivités (PLUi, SCOT...), la DREAL a organisé avec l'aide d'un bureau d'études, une formation-actions sur la méthodologie d'analyse et de construction de ces notes afin de les rendre les plus exploitables possibles par les élus.

Lutte contre l'artificialisation des sols

En Picardie, la reconversion des friches apparaît comme un levier essentiel pour limiter l'artificialisation des sols.

La DREAL soutient un programme d'études, portées notamment par les DDT, sur la mutabilité des friches dans les départements.

Territoires Picards et transition écologique : réflexions prospectives

La DREAL a engagé en 2013 une étude prospective des territoires picards.

Après une phase de diagnostic du territoire, cette démarche a été organisée suivant un mode participatif (ensemble des services de l'État concernés) et a permis de partager une vision des avènements possibles des territoires à partir d'hypothèses de développement.

Des leviers concrets ont ensuite été identifiés en 2014 pour relever les défis identifiés et finaliser l'étude.

Une rencontre dans le cadre des «journées du développement durable» a pu être organisée en février 2014 pour regrouper des experts de la prospective et partager avec un public plus large les éléments du diagnostic.



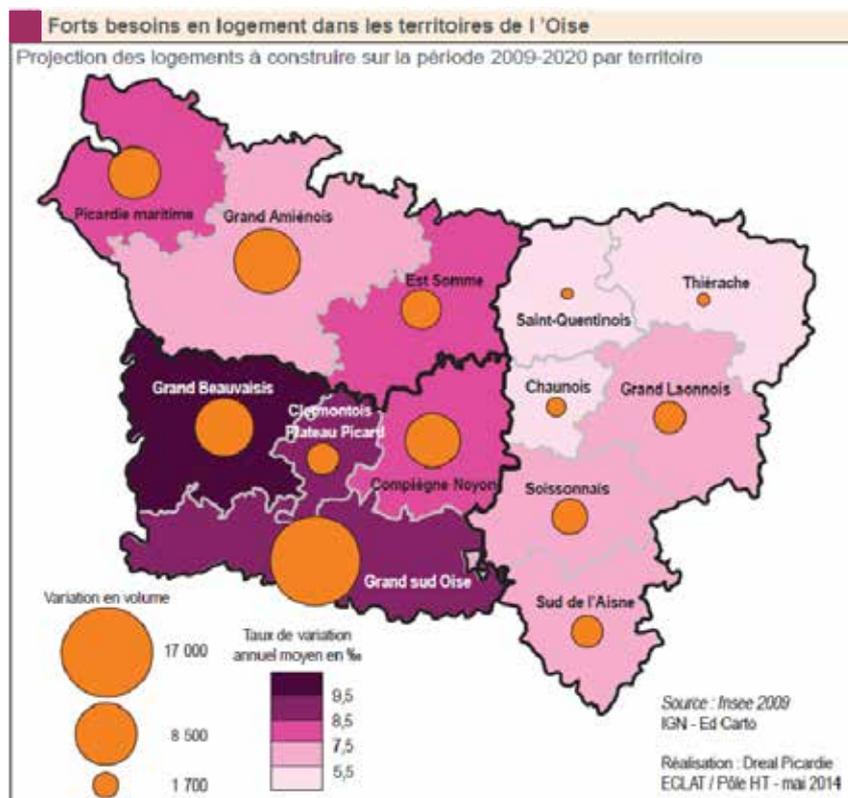
Plan de relance de la construction

Dans le cadre du plan de relance de la construction, l'État s'est mobilisé avec l'appui de la Caisse des Dépôts et Consignations, de l'Union Régionale de l'Habitat et d'Action Logement pour analyser les freins à la production de logement sur le territoire picard et envisager un plan d'actions régional.

Des études ont été réalisées :

- un diagnostic des coûts de construction des logements sociaux, qui montre que les coûts sont élevés en Picardie sans que cela puisse s'expliquer par un niveau élevé de performance thermique des bâtiments concernés,
- une étude en partenariat avec l'INSEE pour définir le besoin en logements à l'horizon 2020. Ce sont ainsi 6500 logements par an qui sont nécessaires pour répondre à la demande de logements, du fait notamment du desserrement des ménages.

1900 logements locatifs sociaux ont été financés en 2014 dans le cadre des aides à la pierre.



Déploiement régional du plan de rénovation énergétique de l'habitat

En Picardie, le parc résidentiel à rénover est particulièrement important et la performance énergétique représente un vrai levier économique sur les territoires à travers le maintien et le développement de compétences et d'emplois locaux.

Tous les partenaires et acteurs du logement et de l'énergie sont donc mobilisés pour la réussite du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) au niveau des 3 départements picards. La DREAL associée à l'ADEME assure la coordination et le suivi de son avancement au niveau régional via le comité régional de l'habitat.

En parallèle, un programme de recherche se poursuit avec le CEREMA pour l'élaboration de préconisation de réhabilitation thermique de l'habitat ancien.

En 2014, l'État s'est fortement impliqué dans la mise en place du programme « Habiter Mieux » de l'ANAH permettant de financer les travaux de rénovation énergétique des logements pour les ménages défavorisés.

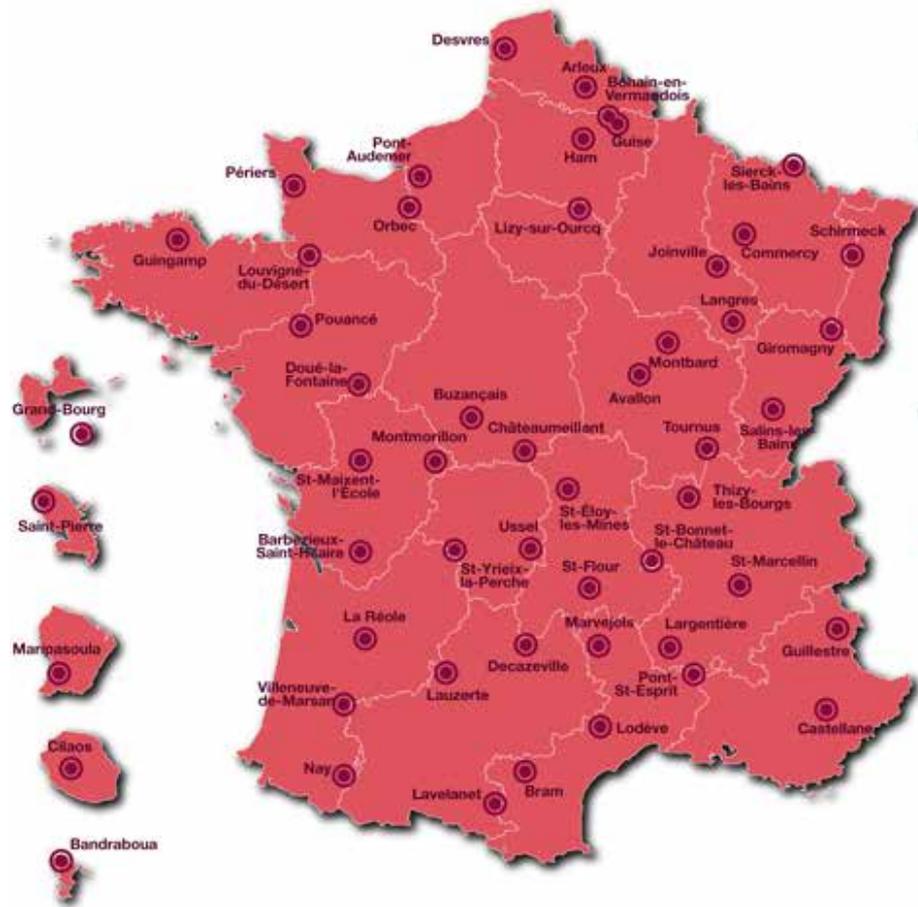
Grâce aux aides de l'ANAH, 1429 logements anciens privés ont pu être réhabilités cette année.



Accompagnement de l'appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation des centres-bourgs

En juin 2014, le Commissariat général à l'égalité des territoires en lien avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation des centres-bourgs. Cet appel a rencontré une forte mobilisation des acteurs locaux picards.

La DREAL a contribué au diagnostic des territoires pertinents au titre de cette démarche et à l'analyse des projets candidats. Une réunion avec l'ANAH et les DDT a été organisée pour aider les collectivités à préparer leur dossier. Au final, 3 collectivités picardes ont été retenues, sur les 54 sélectionnées au niveau national.

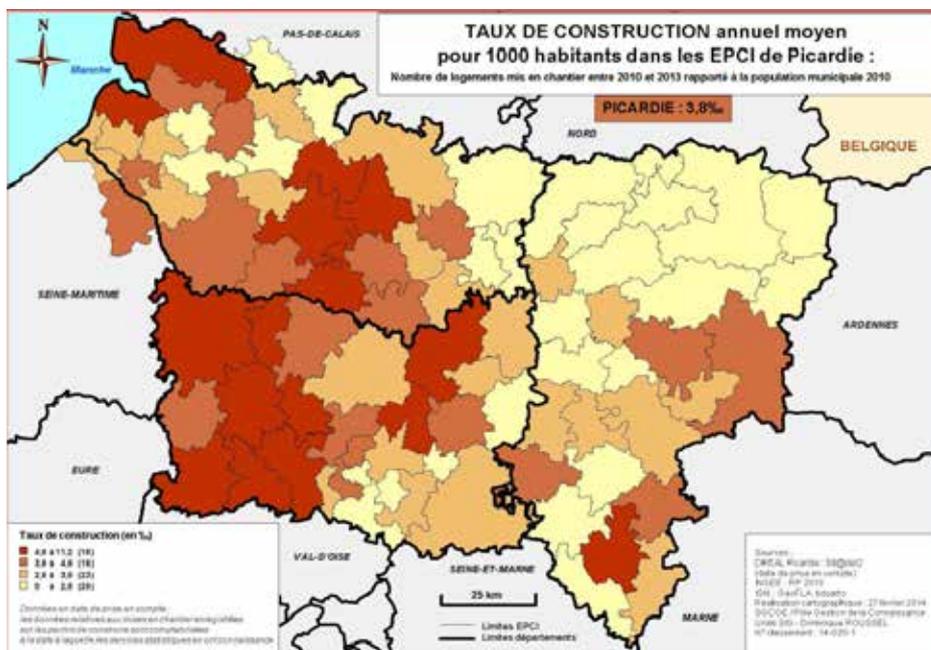


Les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt «centres-bourgs»

● Commune lauréate, associée à la communauté de communes ou d'agglomération dont elle fait partie



Connaissance et diffusion de données



Carte extraite des dossiers de la DREAL n°31 «Bilan de la construction de logement 2013»

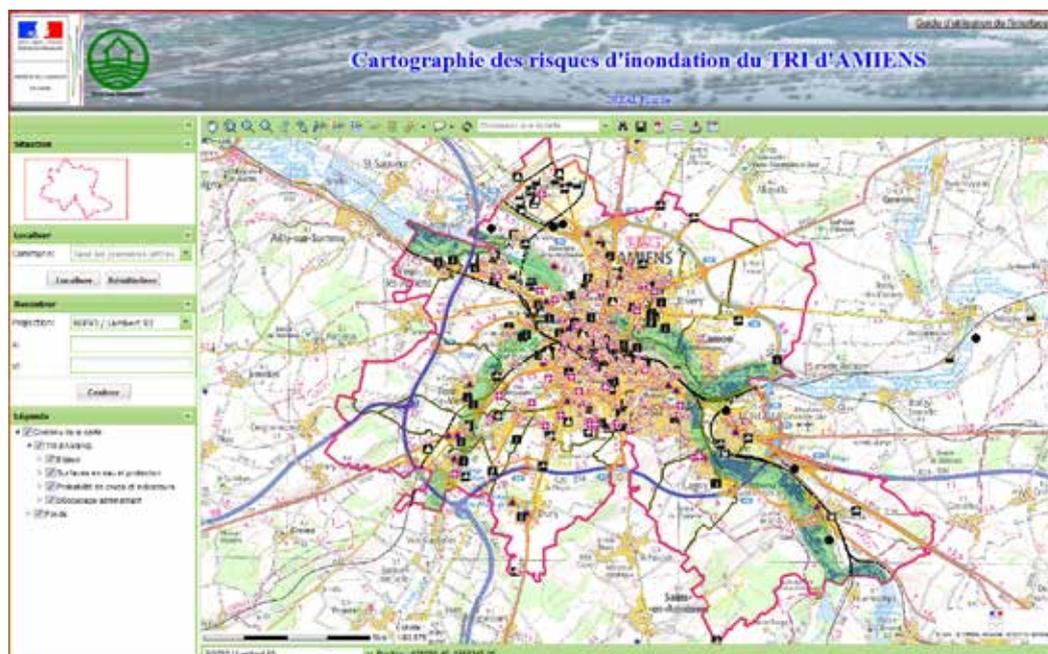
L'unité «Statistiques» répond aux demandes de données sur le logement, le transport, l'énergie ou les indicateurs de développement durable. En 2014, elle a répondu à une centaine de demandes, internes ou externes sur le domaine du logement le plus souvent.

Elle réalise également des publications conjoncturelles sur la construction et la commercialisation de logements neufs. Elle publie différents articles comme « le bilan de la construction de logements de l'année 2013 » et une étude sur les prix des terrains à bâtir. Des données statistiques sont mises en ligne sur le site internet de la DREAL.

Accompagnement des démarches stratégiques

Dans le cadre de la directive inondation (directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation dont l'objectif est de réduire les conséquences négatives de tous les types d'inondation pour les enjeux de santé humaine, d'environnement, de patrimoine culturel et d'activité économique), le pôle gestion de la connaissance (unité SIG) a réalisé toutes les cartographies des cinq territoires de Picardie identifiés à risque important d'inondation (TRI) : Abbeville, Amiens, Chauny - Ternier - La Fère, Compiègne et Creil. Ces cartes dynamiques représentent les surfaces inondables croisées avec les enjeux suivant trois hypothèses :

- cartographie de l'événement fréquent,
- cartographie de l'événement moyen,
- cartographie de l'événement extrême.



Cartographie du TRI (territoires à risques importants d'inondation) d'Amiens

L'objectif premier de la cartographie est de contribuer à l'élaboration des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI), et notamment à la définition des objectifs quantifiés et des mesures de réduction du risque de ces plans et des stratégies locales.

Activité d'appui à l'autorité environnementale : activité en augmentation

Sur 102 dossiers déposés, pour les avis de l'autorité environnementale des projets, 76 concernent des ICPE dont 37 éoliens. Pour les plans et programmes, les dossiers déposés sont principalement des PLU (16 sur 45). Pour les demandes d'examen au cas par cas des plans et programmes, les PLU et cartes communales représentent 42 dossiers et les zonages d'assainissement 21 dossiers sur un total de 68.

A noter que le service a également contribué à l'avis de l'autorité environnementale pour les schémas directeurs de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 des bassins Seine-Normandie et Artois-Picardie, pour le plan d'actions pour le milieu marin de la Manche Mer du Nord ou bien encore pour le FEADER et le FEDER 2014-2020.

Procédures		Saisine 2013	Saisine 2014
Avis de l'autorité environnementale	Projets	90	102
	Documents d'urbanisme et autres plans et programmes	19	45
Demande d'examen au cas par cas	Projets	66	50
	Documents d'urbanisme et autres plans et programmes	54	68
Nombre total de procédures		229	265

Mise en œuvre de l'expérimentation «Autorisation unique»

Dans le cadre du CIMAP (comité interministériel de modernisation de l'action publique), le gouvernement a décidé d'engager des expérimentations visant à simplifier certaines procédures administratives.

L'objectif de la loi n°2014-1 du 2 janvier 2014 est la mise en place de la procédure unique pour les ICPE qui consiste à rassembler, autour de la procédure d'autorisation ICPE, les éventuelles autres autorisations entrant dans le champ de la protection de la nature et des paysages dès lors qu'elles relèvent de la compétence de l'État. L'expérimentation de cette nouvelle procédure d'instruction est testée en Picardie depuis le 1^{er} mai 2014 pour une durée de trois ans.

L'objectif en matière de simplification est multiple :

- réduction des délais d'instruction, l'objectif fixé est une instruction des dossiers de demande d'autorisation en 10 mois. La durée maximale prévue pour la phase de recevabilité est de 4 mois, incluant la vérification du caractère complet du dossier (sous un mois) et la production de l'avis de l'autorité environnementale ;
- rationalisation de la cohérence du dispositif ;
- réduction des interlocuteurs pour les porteurs de projet.

Cette expérimentation a nécessité la mise en place d'une procédure interne particulière pilotée par le service de la prévention des risques industriels et fonctionnant avec une plate-forme collaborative (Alfresco). Elle implique notamment au sein de la DREAL les unités territoriales, le pôle garant environnemental, le service «nature, eau et paysages» et le pôle juridique régional, mais aussi d'autres services extérieurs comme les DDT(M), le service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP), l'agence régionale de santé, la direction générale de l'aviation civile,....



Parc éolien du miroir dans la Somme

Manifestations lors de la semaine du développement durable

En vue de sensibiliser ses agents aux enjeux du développement durable et d'inciter chacun à adopter des comportements responsables, la DREAL organise des manifestations encourageant les participants à réfléchir sur des thématiques souvent transversales.

En 2014, la semaine reposait sur l'organisation :

- d'un concours photo « L'éveil de la nature »
- de 2 cafés-débats avec des témoignages de services de la DREAL mais également d'intervenants extérieurs :



Rencontre JDD du 20 mars 2014 sur l'autorisation unique

- «Une mine d'or dans vos déchets», avec les témoignages du Syndicat mixte interdépartemental de Ramassage et de Traitement des Ordures ménagères de la Picardie Ouest (TRINOVAL, déchetteries et centre de tri), d'une association de protection de la nature (Picardie Nature), de l'UT de la Somme et du service ECLAT,
- «Consommer autrement», avec les témoignages du Conseil général de la Somme, d'un producteur local, de la DRAAF et du Conseil régional de Picardie,
- une rencontre avec l'UT de l'Aisne : présentation de l'UTO2 et du lien avec le siège, du métier d'inspecteur des installations classées et d'un zoom sur un projet éolien.

Cette rencontre était également ouverte aux services « co-locataires » de l'UT de l'Aisne de la DREAL : l'UT de l'Aisne de la DDT et l'UT de l'Aisne de la DIRECCTE.

En complément du programme proposé, l'unité documentation a mis à disposition de l'ensemble des agents une sélection d'ouvrages en lien avec les thématiques du développement durable (livres, publications, rapports, DVD ...) ainsi que quelques exemplaires pour les enfants, destinés à sensibiliser les plus jeunes à la protection de notre planète.

Organisation des journées du développement durable

10 rencontres des JDD ont été organisées en 2014 à destination des collectivités, des porteurs de projet, des bureaux d'études, des services de l'État, des associations, des industriels,...



Rencontre JDD du 20 mars 2014 sur l'autorisation unique

Les thématiques portent généralement sur l'actualité en DREAL, les démarches participatives, les évolutions réglementaires, ... Les intervenants peuvent être externes à la DREAL.

Les rencontres des JDD ont porté sur les thématiques suivantes :

- Territoires picards : vers la transition écologique
- Autorisation unique : éolien et méthanisation
- Nouvelles procédures de participation du public
- Mobilité résidentielle et mobilité quotidienne : la vulnérabilité des ménages picards en jeu
- Transition énergétique, risques liés aux énergies nouvelles : méthanisation et injection de biogaz
- Rénovation urbaine
- Sites et sols pollués
- Accessibilité des territoires, les enjeux de la mobilité
- Les équipements sous pression
- Relance de la construction : simplification administrative
- Société résiliente



Partenariat associatif et éducation à l'environnement et au développement durable

La DREAL soutient les projets d'associations contribuant à la protection de l'environnement, à la sensibilisation et l'éducation au développement durable.

25 associations sont soutenues avec un budget total de 83 000 € permettant ainsi la réalisation de plus d'une trentaine d'actions.

La DREAL est également engagée dans le dispositif partenarial DRJSCS (Direction régionale de la jeunesse,

des sports et de la cohésion sociale), DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) de soutien aux chantiers jeunes bénévoles. 4 chantiers ont été soutenus par la DREAL Picardie, ces chantiers sont principalement des chantiers de sauvegarde et de restauration de patrimoine naturel, marais et zones humides et des travaux de restauration et d'entretien pour préserver la faune, la flore et les habitats (à titre d'exemple, sauvegarde du trèfle d'eau, préservation du mouron délicat...).

Appui technique dans le cadre des Agendas 21

Depuis 2012, la DREAL s'est engagée dans un dispositif d'accompagnement des agendas 21 (A21) reposant sur :

- un dispositif d'accompagnement concerté DREAL-DDT(M) permettant d'assurer un appui méthodologique à tout porteur de projet potentiel,
- l'organisation de rencontres A21, rencontres devant permettre de créer un réseau d'acteurs, un lieu d'échanges d'expériences et de diffusion des pratiques afin de conduire à la mobilisation des collectivités picardes.

C'est dans cet objectif que la DREAL réalise depuis chaque année des rencontres A21. L'objectif de ces journées est de créer un lieu d'échanges et d'expériences, de mettre en contact les acteurs déjà engagés dans cette démarche et d'encourager les porteurs de projet potentiels à se lancer dans la démarche.

Une seconde rencontre A21 a été organisée le 31 janvier

2014. L'objectif de cette rencontre fut d'aborder le rapport «développement durable» à élaborer par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants. Cette demi-journée a contribué à rappeler le cadre réglementaire, des éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport «développement durable» et a été enrichie par le témoignage de collectivités.

La DREAL apporte également son appui aux collectivités. Elle soutient le Conseil général de la Somme (engagé dans un agenda 21 reconnu dans le cadre du dispositif national de reconnaissance par notre Ministère) dans sa volonté de mobiliser et d'encourager les collectivités du département de la Somme à s'engager dans une démarche A21, notamment par l'élaboration d'un guide d'accompagnement des collectivités territoriales.

Elle l'accompagne également dans le cadre de l'évaluation de son agenda 21.

Formation des commissaires enquêteurs

Le dispositif de développement de compétences des commissaires enquêteurs, initié en 2012, est aujourd'hui connu et reconnu.

En partenariat avec la DREAL Nord - Pas-de-Calais et le centre de valorisation des ressources humaines d'Arras (CVRH), deux nouveaux modules « thématiques » ont été élaborés cette année :

- « déclaration d'utilité publique »
- et « loi sur l'eau ».

Pour 2014, 29 formations auront été dispensées pour 112 des 148 des commissaires enquêteurs de Picardie.

Et comme chaque année, la DREAL Picardie a organisé un séminaire destiné à l'ensemble des commissaires enquêteurs de la région Picardie sous la présidence du Tribunal administratif. Ce séminaire annuel a eu lieu le 14 octobre 2014 à Amiens.

Inspection des installations classées

Police environnementale

Dans le cadre de sa mission de police environnementale, la DREAL a effectué près de 700 inspections de sites industriels afin de vérifier la conformité réglementaire et technique de leurs installations, ainsi que 350 contrôles inopinés des rejets industriels.

Équipements sous pression

Suite à 3 accidents graves récents mettant en cause des équipements sous pression (1 mort, 2 blessés graves, perte économique de plusieurs millions d'euros), la DREAL Picardie a lancé une action pluriannuelle afin de vérifier la bonne application du suivi en service des équipements sous pression depuis 2013. Une action nationale relative aux équipements sous pression limitée aux sites Seveso seuil haut a de plus été lancée en 2014.

Les actions de surveillance de la DREAL dans ce domaine ont pour objectif de vérifier le respect de la réglementation des équipements sous pression et de veiller à ce que chaque exploitant se sente concerné par l'application de cette réglementation.

Ainsi, 32 visites d'inspection sur la thématique des équipements sous pression ont été réalisées par la DREAL en 2014. Elles se sont toutes traduites par des relevés de non-conformités portant sur des écarts techniques et/ou documentaires. 7 arrêtés préfectoraux de mise en demeure ont été proposés par l'inspection des installations classées.

Une action de communication a également été réalisée auprès des principaux utilisateurs avec l'organisation d'une demi-journée d'information et l'édition d'une plaquette d'information sur la réglementation des équipements sous pression. L'action pluriannuelle est reconduite en 2015.



Équipement sous pression

Procédure d'autorisation unique

Dans le cadre des démarches de simplification en faveur des entreprises, la Picardie a expérimenté en 2014, avec 7 autres régions, la mise en place d'une autorisation unique pour l'installation d'éoliennes et de méthaniseurs. L'objectif de cette expérimentation est de réduire les délais d'instruction tout en assurant une meilleure sécurité juridique aux porteurs de projets.

Deuxième région éolienne française, la Picardie a enregistré en 2014 le dépôt de 31 dossiers de demande d'autorisation d'exploiter des parcs éoliens, dont 22 en autorisation unique, ce qui représente le tiers des dossiers nationaux d'autorisation unique.

17 arrêtés d'autorisation d'exploitation de parcs éoliens ont été signés.

Risques technologiques (PPRT)

Si la réduction du risque à la source par les industriels reste le premier levier d'action, après le tragique accident d'AZF à Toulouse, la loi du 30 juillet 2003 a renforcé la prévention des risques aux abords des sites à plus hauts risques.

La mise en place des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) permet d'identifier des secteurs autour de ces sites, afin de réglementer l'urbanisation existante et future et de protéger les riverains. En ce qui concerne la Picardie, l'ensemble des PPRT a été approuvé (les derniers : Ribécourt, Trosly-Breuil, Chauny et Gournay-sur-Aronde approuvés en 2014).

Produits chimiques

Les inspecteurs des installations classées s'intéressent dans leur quotidien aux produits chimiques dans le cadre de la réglementation et de l'inspection des sites industriels. Pour répondre aux attentes grandissantes de la population sur ce sujet, le ministère en charge de l'écologie a décidé d'accroître les connaissances des inspecteurs sur ce thème.

C'est pourquoi, afin de renforcer la protection de la santé et de l'environnement, un vaste plan a été mis au point à l'échelle nationale et décliné en particulier en Picardie afin de mettre en place des contrôles dédiés aux produits chimiques sur les sites industriels à partir de 2015.



Action nationale «Véhicules hors d'usage» (VHU)

Le contrôle des sites illégaux de recyclage de déchets et des trafics associés constitue une priorité pour les pouvoirs publics. Dans ce cadre, la DREAL Picardie a souhaité être l'une des régions pilotes en lançant dès 2012 une action de lutte contre les centres VHU illégaux (ex- « démolisseurs »). Cette action, reconduite chaque année depuis 2012, doit permettre de :

- minimiser l'impact environnemental de ces déchets en les faisant traiter par des filières mettant en œuvre les meilleures pratiques environnementales en vigueur ;
- agir contre les distorsions de concurrence qui existent entre les sites conformes à la réglementation et les sites ayant des pratiques illégales ;
- d'apporter aux sites dûment agréés (87 centres VHU réguliers sont actifs en Picardie) des volumes supplémentaires à traiter.

Ainsi, en Picardie et pour l'année 2014, les inspecteurs de l'environnement ont réalisé 33 inspections permettant de relever 17 situations irrégulières. Dans la majorité des cas (10), les exploitants méconnaissaient la réglementation et ont régularisé leur situation dans des délais restreints (ou sont en cours) sans que l'inspection n'ait besoin de proposer de sanctions administratives.



Véhicules hors d'usage abandonnés

7 cas ont en revanche fait l'objet de propositions de sanctions administratives et pénales.

Ces inspections ont également permis de découvrir des sites où des VHU étaient abandonnés, pour lesquels des actions ont été engagées. L'année 2014 fut ainsi marquée par l'aboutissement d'une procédure de travaux d'office d'évacuation de déchets présents sur 4 sites illégaux exploités dans la Somme depuis 1986.

Tours aéroréfrigérantes

Les tours aéroréfrigérantes (TAR) sont susceptibles de favoriser le développement des légionelles et dans ce cadre d'avoir un impact sanitaire important. Afin de protéger l'environnement et les populations, une réglementation a été mise en place dès le milieu des années 2000. Cette réglementation a été revue récemment afin de prendre en compte le retour d'expérience acquis les années précédentes et de mieux encadrer les outils nécessaires à l'exploitant pour maîtriser le risque « légionelle » dans son installation. Les nouveaux arrêtés encadrant le contrôle des TAR ont été publiés le 14 décembre 2013 et sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2014 pour les installations soumises à enregistrement, et le 1^{er} juillet 2014 pour celles soumises à déclaration.

Une action régionale picarde a été initiée en 2013. Une cinquantaine d'établissements ont été visés par une campagne d'inspection (en Picardie environ 130 établissements exploitent des TAR). En 2014, une dizaine d'établissements ont été visés (l'objectif initial était fixé à 50 mais a été revu à la baisse afin de laisser le temps aux exploitants de bien assimiler la nouvelle réglementation). Ces visites d'inspection ont consisté à vérifier la présence de l'analyse méthodique de risques et le respect de 4 prescriptions techniques : présence d'un plan de surveillance, pertinence du positionne-

ment du point de prélèvement, gestion des bras morts par l'exploitant et présence d'une procédure d'arrêt immédiat. Ces visites ont globalement montré que la situation n'est pas maîtrisée par l'ensemble des exploitants. En raison de constats parfois inquiétants, cette action sera renforcée en 2015 avec l'objectif d'environ 80 visites d'inspection sur l'ensemble de la Picardie qui seront réalisées sous forme de 2 semaines « coup de poing ».



Tour aéroréfrigérante

Contrôle des installations classées Réduction des délais d'instruction

En 2014, la DREAL a réalisé 220 visites dans des installations industrielles du département de l'Aisne. Certaines visites sont inopinées et d'autres programmées, selon les circonstances et les thèmes à aborder. Les établissements à enjeux importants ont tous été inspectés.

Les inspecteurs ont tenu les objectifs en matière de réduction des délais d'instruction pour les projets nouveaux (instruction des dossiers en moins d'un an), notamment pour les dossiers CIFRA, EVN et Methaisne Energies Vertes instruits tous les trois en moins d'un an.

Risques technologiques

Six plans visant à réglementer l'urbanisation autour des sites Seveso Seuil haut ont déjà été approuvés dans l'Aisne entre 2009 et 2013. Le septième PPRT de l'Aisne, celui de Chauny prescrit le 21 décembre 2012, a été approuvé le 21 décembre 2014.

Un huitième PPRT devra être prescrit autour du dépôt d'explosifs de la sécurité civile à Crépy.

Véhicules et transports de marchandises dangereuses

L'unité territoriale inspecte les centres de contrôle technique des véhicules légers et poids lourds (CCVL et CCPL) et instruit les demandes de Réception à Titre Isolé (RTI) déposées pour des aménagements de véhicules par des particuliers ou des professionnels.

En 2014, l'unité territoriale a effectué 82 RTI et a délivré 36 documents (cartes blanches, certificats d'agrément, attestations d'aménagement, identifications).

Par ailleurs, les techniciens véhicules de l'UT de l'Aisne sont intervenus sur l'ensemble de la région Picardie afin de réaliser 9 visites de surveillance de CCVL (dont 2 en tant que responsable de visite), 2 inspections de CCPL et 23 supervisions de CCPL.

L'unité territoriale s'occupe également du Transport de Marchandises Dangereuses (TMD).

En 2014, l'unité territoriale a effectué la surveillance des organismes agréés par le biais de 6 VSI (visites de surveillance inopinées des experts de ces organismes), les homologations de types des flexibles de dépotage fabriqués en Picardie (19), ainsi que les 2 visites de surveillance approfondies correspondantes, la réception au premier niveau des véhicules et de leurs équipements pour la Picardie et le contrôle au second niveau des dossiers TMD traités par la DREAL Nord-Pas-de-Calais (99 opérations).

En matière de TMD, l'année 2014 aura aussi vu l'audit des deux organismes présents dans la région ainsi que la mise en place de convention entre les réparateurs de citerne, les organismes de contrôle et la DREAL Picardie.

Autorisation unique

En 2014, 19 dossiers ou compléments de dossiers d'autorisation unique ont été déposés dans le département de l'Aisne, dont un relatif à une unité de méthanisation (les autres étant des projets de parcs éoliens). Ces 19 dossiers ou compléments de dossiers correspondent à 12 projets.

Sur ces 19 dossiers, 6 ont fait l'objet d'un examen de recevabilité en 2014 (concluant tous au caractère non recevable des dossiers).

En quelques chiffres

360 sites relevant du régime de l'autorisation
13 établissements SEVESO seuil haut
5 établissements SEVESO seuil bas
3 installations de stockage de déchets
38 établissements relevant de la directive IED
49 carrières
220 inspections réalisées en 2014

Quelques objectifs pour 2015

- Prescription du PPRT de Crépy (dépôt d'explosifs de la sécurité civile)
- Maintien d'une présence forte sur le terrain
- Expérimentation de l'autorisation unique pour les demandes d'autorisation de parcs éoliens et d'installations de méthanisation

Contrôle des installations classées

En 2014, l'unité territoriale de l'Oise a réalisé 276 visites d'inspections, ainsi que 59 contrôles inopinés sur la thématique de l'eau afin de vérifier le respect des normes de rejet. Ces contrôles ont tout d'abord abordés des thématiques liées à la sécurité des installations, telles que le vieillissement, les détecteurs de gaz, les équipements sous pression,... Les risques chroniques ont également fait l'objet de nombreux contrôles, ayant notamment conduit à supprimer ou contraint à la régularisation des centres de dépollution de véhicules hors d'usage, et à démanteler un réseau de transferts transfrontaliers illégaux. Il en a découlé 42 arrêtés préfectoraux de mise en demeure, 6 arrêtés préfectoraux de consignation de somme, 4 arrêtés de suppression d'activité et 23 procès verbaux dont 15 délits.

En 2015, de nouvelles actions seront programmées sur les entrepôts exploitant dans l'illégalité, sur les pressings utilisant du perchloréthylène, ainsi que sur les tours aéroréfrigérantes au regard des dernières évolutions réglementaires.

Contrôle de la sécurité des ICPE

Au travers de plusieurs actions de contrôles ciblées sur un échantillon d'entreprises, le niveau de sécurité des installations concernées par le vieillissement a été correctement réalisé, mais les contrôles effectués par les industriels et leurs suites sont insuffisants ou non adaptés. Les contrôles des détecteurs de gaz sous-traités par les industriels à des sociétés spécialisées ne sont pas assez poussés et les exploitants concernés s'approprient insuffisamment la démarche. Les fréquences des inspections et visites de requalification d'équipements sous pression contrôlés sur un panel d'entreprises ne respectent pas la réglementation. Ces contrôles ont ainsi conduit la DREAL à demander aux entreprises concernées des améliorations dans la gestion de ces équipements.

Véhicules

En 2014, l'unité territoriale a effectué 257 RTI avec un taux de traitement de moins d'un mois de 87 % (l'objectif national est de 80%), 25 réceptions complexes avec un taux de traitement de moins de deux mois de 75 % (l'objectif national est de 60%), et a délivré 257 documents (cartes blanches, certificats d'agrément, attestations d'aménagement, identifications). Par ailleurs, les techniciens véhicules sont intervenus sur l'ensemble de la région Picardie afin de réaliser 2 visites initiales de CCVL, 25 visites de surveillance de CCVL, 4 visites de CCPL et 37 supervisions de CCPL.

Réduction des délais d'instruction

L'unité territoriale de l'Oise a commencé l'instruction des premiers dossiers éoliens déposés dans le cadre de l'expérimentation « autorisation unique ». Elle a poursuivi un travail spécifique visant à réduire les délais de traitement de tous les dossiers présentant des enjeux en termes d'emplois, d'activités nouvelles et d'environnement.

Risques technologiques

Trois plans de prévention des risques technologiques visant à réglementer l'urbanisation autour des sites Seveso seuil haut ont été approuvés dans l'Oise en 2014 : le PPRT de la plate-forme industrielle de Ribecourt le 18 décembre, le PPRT de l'usine WEYLICHEM à Trosly Breuil le 19 décembre et le PPRT du stockage de gaz souterrain STORENGY de Gournay sur Aronde le 30 décembre. Ainsi, les 11 PPRT isariens sont aujourd'hui approuvés. En 2015, la mise en œuvre de ces PPRT va démarrer, au travers du contrôle de la mise en œuvre des mesures de maîtrise des risques ainsi que des mesures foncières.

Etudes des dangers Silos et Seveso

Le travail important d'examen des études des dangers des établissements Seveso seuil bas et des silos s'est poursuivi pour accroître la sécurité dans des établissements à risques.

Cette démarche est finalisée à 60 % pour les entreprises classées Seveso seuil bas et 75 % pour les silos non SETI (silos les moins à risques ; les études sont toutes soldées pour les silos SETI, les plus à risques). Le travail se poursuivra en 2015.

En quelques chiffres

395 sites relevant du régime de l'autorisation
16 établissements SEVESO seuil haut
19 établissements SEVESO seuil bas
6 centres de stockage de déchets
77 établissements IED
41 carrières
276 inspections réalisées en 2014

Contrôle des installations classées Risques technologiques

La présence de l'inspection des installations classées sur le terrain s'est maintenue en 2014 avec 157 inspections réalisées et 54 contrôles inopinés des rejets (atmosphériques, aqueux et légionelles) par des laboratoires extérieurs. Le service régional (SPRI) a également contribué au programme d'inspection en réalisant des contrôles sur des thématiques ciblées : REACH, dépôt de liquides inflammables, vieillissement des installations, contrôle des installations prenant en charge des véhicules hors d'usage, tours de refroidissement,

Ces contrôles ont abouti dans 15 % des cas à des suites administratives. Ainsi, 24 arrêtés préfectoraux ont été signés, dont 21 mises en demeure, une consignation de somme ainsi qu'une suspension d'activité. 9 procès-verbaux ont également été dressés dont 2 délits.

Développement de l'éolien

Le développement du secteur de l'éolien dans la Somme poursuit sa progression (+9 % entre 2012 et 2013, +11 % entre 2013 et 2014). La Somme reste le 1^{er} département Français en terme de puissance éolienne accordée avec 1500 MW pour 707 éoliennes. Il représente à ce jour plus de 50 % du parc régional éolien en production avec 442 éoliennes d'une puissance globale de 890 MW. La puissance en production correspond à un peu moins de 60 % de la puissance accordée. Pour information : une tranche nucléaire représente environ de 900 à 1400 MW.

7 dossiers ont été déposés dans la Somme en 2014, pour une puissance de 105,6 MW pour 45 mâts.

L'année 2015 portera essentiellement sur la poursuite de expérimentation autorisation unique mais également sur le lancement d'une phase d'évaluation et d'analyse prospective du développement de la filière éolienne en Picardie dans le cadre des travaux de l'observatoire du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de Picardie (SRCAE) avec l'ensemble des partenaires (Conseil Régional, ADEME, DREAL,...).

En quelques chiffres

420 sites relevant du régime de l'autorisation
9 établissements SEVESO seuil haut
9 établissements SEVESO seuil bas
5 installations de stockage de déchets
71 établissements relevant de la directive IED
45 carrières
157 inspections réalisées en 2014

Le département est concerné par deux PPRT.

Le premier, appelé PPRT « multi-sites » est situé sur la zone industrielle d'Amiens Nord. Il a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2012. Un secteur de délaissement a été instauré du fait de l'existence de risques importants d'accidents susceptibles d'occasionner un danger grave pour la vie humaine à proximité d'un entrepôt de stockage de produits dangereux. Suite aux modifications des conditions d'exploitation et à la révision de l'étude de dangers de cet établissement, les phénomènes dangereux à l'origine du secteur de délaissement ont été supprimés. De fait, une procédure de révision du PPRT a été engagée en fin d'année. Elle devrait se terminer en décembre 2015.

Le second PPRT concerne le site Ajinomoto Foods Europe ; il a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2013. Un secteur de délaissement a également été instauré. Il concerne une habitation accolée à la gare de NESLE, dont le propriétaire est la SNCF. La convention de financement entre l'État, les collectivités compétentes et Ajinomoto Foods Europe, nécessaire pour la mise en œuvre de la mesure de délaissement sus-évoquée, a été signée en janvier 2015.

Véhicules

Pour l'année 2014, l'équipe «véhicules» a procédé à 16 inspections de centres de contrôle technique de véhicules légers, 4 inspections de centres de contrôle technique de poids lourds ainsi que 42 supervisions de contrôleurs poids lourds. Elles ont donné lieu à des suites administratives (suspension,...) dans 10 % des cas, compte tenu notamment des graves non-conformités constatées dans la qualité des contrôles.

Les agents ont également réalisé des Réceptions à Titre Isolé (RTI) et des Réceptions par Type (RPT). Sur la base de la constitution d'un dossier avec pièces justificatives et présentation du véhicule aux techniciens en charge de cette activité, l'objectif de ces réceptions consiste à vérifier préalablement à la délivrance des titres de circulation la conformité de véhicules importés, transformés, de dépannage, de transports de personnes handicapées, de transports en commun. L'exercice 2014 a permis à ce titre la réalisation de 109 RTI, de 14 RPT ainsi que 16 réceptions complexes visant des aménagements de véhicules de transport en commun. Environ 150 contrôles de second niveau sur des réceptions complexes ont également été réalisés sur des dossiers instruits par d'autres unités (Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, ...).

La DREAL au fil des mois :

Les faits marquants

La DREAL au fil des mois

SDT Sécurité routière au forum de l'étudiant

La DREAL a mis en place un stand lors du forum qui s'est déroulé du 9 au 11 janvier 2014 afin de sensibiliser les lycéens et les étudiants, futurs conducteurs, aux divers dangers de la route aussi bien pour les automobilistes, les cyclistes que les piétons.

De nombreuses animations ludiques et éducatives ont été organisées par les animateurs de la sécurité routière.



Animation Sécurité routière au forum de l'étudiant

SNED Érosion du trait de côte

M. Frédéric Cuveillier, ministre délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche, s'est rendu à Cayeux-sur-Mer, Sud de la Baie de Somme le jeudi 16 janvier 2014, pour visiter le chantier de construction des 24 épis, ouvrage de protection contre l'érosion du littoral.

A cette occasion, il a annoncé des mesures de lutte contre l'érosion et la submersion marines, faisant partie intégrante de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte. Ces mesures, organisées autour de 4 axes visant notamment à coordonner la lutte contre l'érosion du littoral et la prévention de la submersion, sont déclinées localement au travers du PAPI Bresle Somme Authie, actuellement en cours de labellisation.



Frédéric Cuveillier à Cayeux-sur-Mer

SDT RN 2 : Fouilles d'urgence du blockhaus à Laffaux

Les travaux d'aménagement de l'aire de repos du Moulin de Laffaux (Aisne) sur la RN2 ont entraîné la découverte d'un bunker datant de la première guerre mondiale, dans le secteur du Chemin des Dames suspendant les travaux depuis septembre 2013. Des fouilles ont été menées par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) du 7 au 16 janvier 2014.

Ce blockhaus faisait partie d'une ligne défensive sur la position dominante du Moulin de Laffaux, formant un saillant sur le front, équipé de trois blockhaus. À l'issue des fouilles, les travaux d'aménagement de l'aire de repos ont pu reprendre.



Vue générale du blockhaus à Laffaux

ECLAT Rencontre JDD : Les territoires picards vers la transition écologique

Cette rencontre s'adressait à tous les acteurs de l'aménagement et du développement durable en région.

Engagés sur la voie de la transition écologique, les services de l'État en Picardie ont souhaité disposer d'une vision synthétique des enjeux du territoire picard. Pour cela un diagnostic territorial a été établi selon les différentes thématiques du développement durable. Il semblait essentiel de partager cet état des lieux avant d'arrêter les hypothèses du développement de la région et les orientations des politiques publiques. C'est l'objet de la rencontre qui a eu lieu le 20 février 2014 à Amiens.



Vallée de la Somme

ICPE Rencontre JDD : Éolien et méthanisation, vers un permis unique

Dans le cadre des journées du développement durable, une rencontre a été organisée par la DREAL Picardie à Amiens le 20 mars 2014.

La Picardie étant retenue comme région expérimentatrice pour l'autorisation unique pour le volet Éolien/ Méthanisation où elle est applicable depuis le 5 mai 2014, il était donc important d'informer tous les acteurs de cette nouvelle procédure (services administratifs, comme porteurs de projets). Une centaine de personnes y ont participé.

Les documents relatifs à cette expérimentation sont disponibles sur notre site : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/l-experimentation-de-l-autorisation-unique-a1871.html>



Rencontre JDD du 20 mars 2014

ICPE Début de la construction de la canalisation de transport de gaz «Arc de Dierrey»

Les travaux de construction de la canalisation de transport de gaz dénommée «Arc de Dierrey», d'un diamètre de 1200 mm et d'une pression maximale en service de 67,7 bar, ont débuté dans le département de l'Oise en mars 2014. Cette canalisation s'étend sur 309 km et traverse les départements de l'Oise, la Seine-et-Marne, la Marne, l'Aube et la Haute-Marne. Dans le département de l'Oise, le tracé s'étend de Cuvilly à Rosoy-en-Multien, sur une longueur de 72 km.

La DREAL a procédé cette année à plusieurs contrôles du chantier de construction de la canalisation, qui devrait s'achever mi 2015. Les épreuves hydrauliques préalables à la mise en service du gazoduc auront lieu en 2015 et feront également l'objet d'un suivi par la DREAL.



Construction de la canalisation de transport de gaz «Arc de Dierrey»

SCCGE *Semaine du développement durable*

Comme chaque année, la DREAL Picardie a organisé des événements au cours de la semaine du développement durable du 1^{er} au 7 avril 2014. La thématique 2014 était : «Consommer autrement».

L'objectif était de :

- sensibiliser aux enjeux du développement durable,
- apporter des solutions concrètes pour agir,
- inciter à l'adoption des comportements responsables.

Au programme des rencontres proposées, certaines étaient ouvertes à l'extérieur :

- Un café-débat sur le thème «Une mine d'or dans vos déchets», avec la présentation du centre de traitement Trinoval.
- Un café-débat sur le thème «Consommer autrement avec les circuits courts», avec des présentations de la DRAAF, du Conseil général de la Somme et d'un producteur local.
- Une rencontre avec l'unité territoriale de l'Aisne et la présentation d'un zoom sur l'éolien.
- Une exposition à la documentation sur les différents ouvrages mis à disposition sur les thématiques du développement durable.

Au total, 122 personnes ont participé à ces événements.



Rencontre sur le thème «Consommer autrement»



Consommer des produits locaux

ECLAT *Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Creil*

Un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) est un plan d'actions qui définit les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants et dans les zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être, les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires.

Différentes instances se sont réunies le 11 avril 2014 à Nogent-sur-Oise pour l'élaboration du PPA de la région de Creil.



Réunion des membres du PPA

SDT

RN 2 : Fouilles archéologiques à Coyolles

Le diagnostic archéologique réalisé dans le cadre de l'aménagement à 2x2 voies des déviations de Gondreville et Vaumoise sur la RN2 a révélé la présence, sur le territoire de Coyolles, d'un camp de la seconde guerre mondiale, d'abord affecté au travail pour le STO (Service du Travail Obligatoire), puis ultérieurement à des prisonniers allemands.

L'objectif de la fouille était d'étudier une infrastructure carcérale de la seconde guerre mondiale dans sa globalité et d'évaluer les conditions de vie des prisonniers et des geôliers au travers des vestiges matériels. La conduite des fouilles a été confiée au service archéologique du Conseil Général de l'Aisne. Ces fouilles ont porté sur une superficie d'environ 20 000 m².



Fouilles archéologiques à Coyolles

ICPE

Procédure d'autorisation relative à l'implantation d'une nouvelle unité de production de flaconnage SGD SA à Saint Quentin La Motte Croix au Bailly

Fondée à la fin du 19^{ème} siècle, l'usine SGD (Saint Gobain Desjonquères) de Mers-les-Bains dans la Somme est aujourd'hui la plus grande usine de flaconnage de verre au monde. Les activités «parfumerie» et «pharmacie» opèrent avec des stratégies industrielles et commerciales très différentes et doivent trouver l'organisation la plus adaptée à leurs spécificités et à leurs modèles économiques.

Pour ces raisons, l'industriel s'est lancé dans un projet de séparation de ces deux activités afin qu'elles confortent leur position de leader sur leurs marchés respectifs en favorisant leur croissance.

Les travaux d'implantation d'une nouvelle unité de production débutés en 2014, sur le territoire de la commune de Saint-Quentin-La-Motte-Croix-Au-Bailly, permettront le transfert vers ce site de l'activité pharmacie dans le courant de l'année 2015. Cette usine sera spécialisée dans la fabrication de verre spécial (de type borosilicate de teinte blanche ou jaune). L'usine de Mers-les-Bains restera quant-à-elle recentrée sur les activités de fabrication à destination de la parfumerie.

Face à un projet d'une telle ampleur, les services de l'État ainsi que les acteurs du territoire ont été fortement

mobilisés. Le comité de pilotage présidé par M. le Sous-Préfet d'Abbeville a permis de mettre en place une organisation efficace afin de coordonner les différentes procédures et démarches nécessaires à la mise œuvre de ce projet tenant compte des délais contraints de l'industriel.

L'arrêté d'autorisation au titre de la réglementation «installations classées» a été signé le 5 janvier 2015. Les travaux ont commencé dès la fin avril 2015.



Parc d'activités du Gros Jacques à Saint Quentin La Motte Croix au Bailly

La DREAL au fil des mois

ECLAT Rencontre JDD : Transition énergétique

La DREAL Picardie a organisé le 15 mai 2014 une rencontre dans le cadre des journées du développement durable sur le thème de la transition énergétique.

Il s'agissait de présenter le contexte réglementaire, les différents risques accidentels et chroniques associés aux installations d'injection de biométhane et les outils et documents utiles sur la transition énergétique.

Les documents relatifs à cette rencontre sont disponibles sur notre site : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/jdd-du-15-mai-2014-transition-energetique-a1849.html>.



SNED Ateliers du patrimoine naturel : journée de sensibilisation à la forêt

Dans le cadre des ateliers du patrimoine naturel de Picardie, la DREAL a organisé le 20 mai 2014 une journée de sensibilisation à destination des agents de l'État afin de mieux connaître et comprendre les milieux forestiers, leur importance, leur richesse et leur fragilité.

L'accent a été mis sur l'explication des milieux forestiers par l'histoire des paysages, avec leurs composantes physiques et humaines : histoire ancienne et récente des activités anthropiques, problématiques économiques, contexte socio-culturel, ainsi que l'analyse de problématiques diverses : la conciliation de la production sylvicole et de la biodiversité, la connexion des massifs forestiers dans le cadre de la «Trame verte et bleue» ou encore les menaces qui pèsent sur la forêt.



Journée de sensibilisation en forêt de Compiègne

ECLAT Rencontre JDD : Mobilités résidentielle et quotidienne, la vulnérabilité des ménages picards en jeu

Alors que la mobilité est un enjeu particulièrement important du point de vue de l'emploi, des services et des liens sociaux, la Picardie est la première région de France en termes de distance quotidienne parcourue par ses habitants. Ces contraintes de déplacement se doublent d'une potentielle vulnérabilité liée aux aléas des coûts de l'énergie. La rencontre du 22 mai 2014 a donc eu pour objectif de mieux cerner la double vulnérabilité des ménages liée à celle des territoires, d'apprécier le niveau de conscience des ménages face à ces enjeux, et d'aborder les pistes explorées, ou initiatives mises en œuvre, afin de mieux appréhender la problématique et y répondre.



Rencontre JDD du 22 mai 2014

SNED

Ateliers du patrimoine naturel : journée de sensibilisation aux milieux pelousaires

Dans le cadre des ateliers du patrimoine naturel de Picardie, la DREAL a organisé le 3 juin 2014 une journée de sensibilisation à destination des agents de l'État sur les milieux pelousaires, leur importance, leur richesse et leur fragilité.

Après une matinée de présentations des principales entités pelousaires de Picardie, des intérêts écologiques, économiques, patrimoniaux et culturels et des principales évolutions, la deuxième partie de journée a permis de découvrir sur le terrain les espèces et habitats caractéristiques des différents types de pelouses. Cette visite a été l'occasion pour les participants de voir des orchidées et papillons.



Journée de sensibilisation en Haute vallée de la Somme

SG

Forum Santé et sécurité routière

2 jours d'information avant les grands départs sur la route des vacances ont eu lieu les 3 et 12 juin dans les locaux de la DREAL. Le but était de prendre connaissance des dangers sur la route des vacances. Plusieurs ateliers étaient proposés avec un simulateur de conduite, un parcours alcool, un réactiomètre, un contrôle de la vision, la révision du Code de la route avec un inspecteur du permis de conduire de la DDTM de la Somme.

Les associations « Alcool assistance » et le « Mail » informaient sur les addictions à l'alcool et aux drogues et le CHU d'Amiens sur les infections possibles, soit en apportant des soins sur un lieu d'accident, soit en ayant un rapport non protégé avec des personnes malades.



Simulateur de conduite au forum Santé et sécurité routière

SNED

Programme d'actions de prévention des inondations de la Verse

Un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est un outil de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales ayant pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Le PAPI de la Verse, porté par l'EPTB Entente Oise-Aisne, a été lancé en réponse à l'inondation rapide intervenue sur les communes de Guiscard et Noyon en juin 2007. Fruit d'un travail partenarial entre l'État, l'Entente Oise-Aisne, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le SIAE de la Verse, et les communes de Guiscard et Noyon, la convention cadre PAPI a été signée le 4 juin 2014. Cette convention cadre fixe pour 6 ans les différentes actions à engager, ainsi que les montages financiers associés. D'un montant global de 13 091 760 € HT, le PAPI de la Verse sera subventionné par le Fonds de Prévention des

Risques Naturels Majeurs (Crédits gérés par l'État et instruits en DREAL) à hauteur de 2 276 210 €. Au cours des six prochaines années, seront réalisés notamment trois ouvrages écrêteurs de crue, la réouverture de la Verse dans la traversée de Guiscard, des travaux de réduction de la vulnérabilité de l'habitat aux inondations, ainsi que diverses actions visant à améliorer la culture du risque.



Crue de la Verse de juin 2007

SDIT

RN 2 : Inauguration de l'aire de Laffaux

Le 14 juin 2014, l'aire de repos du Moulin de Laffaux et son jardin de la Mémoire ont été inaugurés en présence du sous-préfet de Soissons, du président du Conseil Général de l'Aisne et sénateur, du député et de la vice-présidente du Conseil Régional de Picardie.

L'aménagement de l'aire de Laffaux a fait l'objet d'un concours d'architecte-paysagiste. La DREAL Picardie a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'opération, dont le coût s'est élevé à 4 M€, financés dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (50% Etat, 50% Région). Plus largement, cette opération s'inscrit dans l'aménagement global de la RN2 entre Paris et Laon et constitue l'unique aire de repos sur cet itinéraire.

Une des dimensions principales de cette opération consiste à valoriser la mémoire du lieu qui se cristallise autour de la Première Guerre Mondiale. De nombreux éléments patrimoniaux sont présents sur le site : le Monument national des Crapouillots, des stèles recueillies le long de la RN2, le château d'eau de la commune et un blockhaus de la Seconde Guerre Mondiale. Ainsi, la compréhension de cet ensemble par le public a nécessité la mise en place d'une signalétique, afin d'offrir de l'information aux usagers et touristes de l'aire. De nombreux acteurs, comme le Souvenir Français, l'Office National des Anciens Combattants, le Conseil Général de l'Aisne, la commune de Laffaux ou encore des associations d'historiens, ont alors travaillé ensemble afin de produire ces éléments historiques. Avec cet aménagement, le Jardin de la Mémoire constitue désormais la porte d'entrée Ouest du Chemin des Dames, jalonnement exploité par le Conseil Général de l'Aisne.

Le projet de l'aire de repos du Moulin de Laffaux s'inscrit dans l'aménagement à 2 x 2 voies de la RN2 entre le lieu-dit « Pont-Rouge » et la commune de Chavignon. L'aire se situe au niveau de l'échangeur RN2 / RD26. L'aménagement de la



Cérémonie d'inauguration de l'Aire de Laffaux



Cérémonie d'inauguration de l'Aire de Laffaux

2 x 2 voies a été mis en service en 2006 et en 2007 ; seule l'aire de repos restait à aménager.

Le programme du projet comprend les éléments suivants :

- la création de parkings véhicules légers (capacité : 55 places) et poids lourds (capacité : 41 places) ;
- un « Jardin de la Mémoire », destiné à valoriser les stèles présentes sur le site et intégrant le Monument national des Crapouillots ;
- l'hôtel-restaurant du Moulin de Laffaux, déjà présent sur le site et au centre de cet aménagement ;
- des panneaux de signalétique afin d'informer et d'accompagner le public sur le site commémoratif ;
- un édicule sanitaire ;
- des zones de pique-nique.



SDIT

Assemblée générale du pôle de compétence «Véhicules»

La deuxième assemblée générale du pôle de compétence «véhicules» Nord s'est tenue les 16 et 17 juin 2014 à Beauvais. Les pôles de compétence «véhicules» ont été créés pour répondre à un enjeu important de sécurité routière et d'accompagnement du développement économique des constructeurs et carrossiers dans le domaine des réceptions de véhicules.

En 2013, une nouvelle organisation de ces pôles a donné naissance au pôle «véhicules» Nord qui comprend les DREAL Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Picardie ainsi que la DRIEE Île-de-France, cette dernière assurant la coordination. C'est dans ce contexte que la deuxième assemblée générale du pôle s'est tenue en Picardie. Elle a réuni les opérateurs chargés d'opérations complexes et les chefs de service des 6 régions concernées.



Assemblée générale du pôle de compétence «Véhicules»

ICPE

Rencontre JDD : Sites et sols pollués

Une rencontre des journées du développement durable a été organisée le 12 juin sur le thème des sites et sols pollués à destination des collectivités locales, des industriels et des aménageurs confrontés à une pollution des sols.

Il s'agissait de présenter la gestion française des sites et sols pollués, les obligations de l'exploitant d'un site industriel en cas de cessation d'activité, les responsabilités de tous les acteurs et d'évoquer les sites pollués à responsable défaillant. Les présentations sont disponibles sur <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/jdd-du-3-juin-2014-sites-et-sols-pollues-a1872.html>



Site pollué dans la Somme

ICPE

Journée régionale de l'inspection des installations classées

La première journée régionale de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement a réuni, le 24 juin 2014 à Conty, les inspecteurs et les responsables des bureaux de l'environnement des préfectures qui travaillent en étroite collaboration avec la DREAL.

Outre la présentation des actualités réglementaires et de l'expérimentation sur l'autorisation unique pour les dossiers «éolien» et «méthanisation», un retour d'expérience a été fait sur 2 accidents industriels picards.



Journée régionale de l'inspection des ICPE à Conty

SDT

Séminaire « Activer des solutions nouvelles pour le fret ferroviaire »

La journée du 27 juin 2014 a tout autant été un séminaire de travail qu'une journée d'actions en faveur du renouveau de ce mode de transport. L'approche par les infrastructures, menée conjointement par l'État (DREAL Picardie et Nord-Pas-de-Calais), les Conseils régionaux de Picardie et de Nord-Pas-de-Calais et Réseau Ferré de France, depuis de nombreuses années agit en faveur du fret ferroviaire, mais ne saurait constituer la seule réponse. Le besoin d'actions d'accompagnement a plaidé en faveur de la mise en place d'une démarche d'ensemble dont la journée a été le point focal. En effet, au cours de cette rencontre se sont succédées des présentations de créations de structures identifiées comme nécessaires pour le renouveau du fret ferroviaire d'actions porteuses d'une dynamique nouvelle, des tables rondes et des groupes de travail dédiés à la relance de ce secteur.



Assemblée générale du pôle de compétence «Véhicules»

SDT

RN 31 : Inauguration de l'échangeur de Frocourt

La cérémonie d'inauguration de l'échangeur de Frocourt a eu lieu le 10 juillet 2014 en présence de Monsieur le Préfet de la région Picardie, préfet de la Somme, de Monsieur le vice-président du Conseil régional de Picardie, de Madame la vice-présidente du Conseil général de l'Oise, de Madame la sénatrice-maire de Beauvais et de Monsieur le maire de Frocourt.



L'échangeur de Frocourt, mis en service le 10 juillet 2014, vise à améliorer la desserte des communes de Beauvais, Saint-Martin-le-Nœud, Frocourt et des pôles d'activités locaux.



Cérémonie d'inauguration de l'échangeur de Frocourt (60)

Il constitue une nouvelle voie d'accès au centre-ville de Beauvais en provenance de l'Ouest et permet de desservir l'important quartier Saint-Jean au sud de Beauvais et le futur centre pénitentiaire.

SDT

Concertation sur la modification du projet de canal Seine - Nord Europe

Le Secrétaire d'État chargé des Transports a confié, par lettre de mission du 27 mai 2014, au Préfet de la région Picardie, Préfet de la Somme, le pilotage de la concertation sur la reconfiguration du projet et la coordination de l'enquête publique au sens des codes de l'environnement et de l'expropriation pour cause d'utilité publique. La concertation sur la modification du bief de partage entre Allaines et Havrincourt s'est déroulée du 27 mai 2014 au 5 septembre 2014. Elle a associé les représentants des territoires sur le périmètre concerné et a reposé sur :

- deux réunions locales d'information les 12 juin 2014 à Péronne et 17 juin 2014 à Bapaume, présidée par les Sous-préfets concernés,
- une réunion de synthèse le 16 juillet 2014 à Amiens sous l'égide du Préfet de Picardie, préfet coordonnateur.

La concertation a été bien suivie et bien perçue, elle s'est déroulée positivement et de manière constructive.

Globalement, les propositions de modifications du tracé sont bien accueillies mais certains sujets nécessitent une vigilance certaine.

ICPE

Accompagnement par la DREAL du projet de cogénération KOGEBAN à Nesle mis en service - Développement de la filière biomasse

Le projet de la plus grande chaufferie biomasse de la Somme, débuté en 2006 en réponse à l'appel d'offre biomasse de la CRE, a franchi la dernière étape technique en 2014.

Cette centrale de production électrique et de vapeur, utilisant l'énergie issue de la combustion du bois, exploitée à Nesle par KOGEBAN (COGÉneration Biomasse Ajinomoto Nesle), a été réceptionnée en 2014 après la phase de mise en service débutée fin 2013.

Les services de l'État (DREAL, SGAR...) présents depuis le montage du projet, vont maintenant intervenir sur la phase de suivi de l'exploitation du site produisant 16 mé-

gawatts par an pour le réseau électrique et 55 tonnes de vapeur par heure pour l'usine Ajinomoto Foods Europe, site voisin de la plateforme industrielle de Nesle et Mesnil Saint Nicaise.

Avec l'installation de broyage du site de Nesle, l'exploitant est en mesure de préparer les plaquettes de bois qui seront utilisées à Estrées-Mons (seconde chaufferie biomasse du département) qui a été mise en service début 2015 (production d'électricité et alimentation en vapeur de l'usine Bonduelle). Une trentaine d'emplois ont été créés sur le site de Nesle.

SDIT

RN 2 : Début des travaux de l'échangeur de Montgobert

Ces travaux concernent la réalisation d'un échangeur entre la RN2 et la RD2 de type losange sur le territoire des communes de Fleury, Montgobert et Puisieux-en-Retz. Les accès à l'échangeur seront assurés à l'aide de carrefours de type giratoire au Nord et au Sud assurant les rétablissements des bretelles. L'État et le Département de l'Aisne se sont accordés au travers d'une convention pour que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux soit assurée par ce dernier. Les objectifs sont de sécuriser les échanges entre la RN2 et la RD2, de sécuriser les traversées piétons, cycles et cavaliers existantes et pouvoir rétablir temporairement le GR11a. Les travaux de construction de l'échangeur ont démarré en juillet 2014 et devraient s'achever à la fin de l'année 2015.



Diffuseur RD2 à Montgobert

SDIT

RN 2 : Premiers ouvrages des déviations de Gondreville et vaumoise

Les premiers travaux routiers des déviations des communes de Gondreville et Vaumoise, débutés respectivement en décembre 2013 et en juillet 2013 se sont achevés en août 2014.

Ces premiers travaux ont permis la livraison d'un ouvrage de franchissement de la voie ferrée Paris - Laon - Maubeuge, travaux complexes vis-à-vis des créneaux de coupure de la circulation ferroviaire programmés bien avant le démarrage des travaux. Le deuxième ouvrage livré est le rétablissement de la route forestière des 14 Frères au sein du Bois de Tillet. Ces deux ouvrages font partie des 5 ouvrages neufs à construire pour ces deux déviations.



Premiers travaux de franchissement de la ligne Paris-Laon-Maubeuge

La DREAL au fil des mois

SDT

Rencontre JDD : Accessibilité des territoires, les enjeux de la mobilité

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité durable, une rencontre des journées du développement durable a été organisée le 18 septembre 2014 autour des enjeux de mobilité et d'accessibilité.

Divers éclairages sur les déplacements des Picards ont été apportés au travers de retours d'expérience, de restitutions d'analyses et d'apports réglementaires.

Les présentations sont disponibles sur :

<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/jdd-du-18-septembre-2014-accessibilite-des-a1903.html>



Rencontre JDD du 18 septembre 2014

SG

Forum Mobilité

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, la DREAL a organisé, le 19 septembre, un forum afin de sensibiliser son personnel aux moyens de transports alternatifs.

Par l'intermédiaire du Conseil général et du Conseil régional, les réseaux de transports en commun, partenaires de la SNCF, ont été associés à cette opération. L'association Buscyclette a développé le volet sécuritaire des équipements obligatoires ainsi que les pièges à éviter dans la métropole amiénoise pour une cohabitation réussie entre les automobilistes et les cyclistes. Un véhicule hybride et automatique était en outre à la disposition du personnel afin de se familiariser à une façon de conduire différente.



Essai de véhicule hybride au forum mobilité du 19 septembre 2014

SDT

RN 31 : Modifications des batrachoducs de la déviation de Beauvais

La construction de la déviation de Beauvais par la RN 31, sous maîtrise d'ouvrage de l'État, s'est accompagnée d'aménagements pour la préservation de la faune des milieux naturels traversés : 2 passages grande faune, trente-deux passages spécifiques pour batraciens (« batrachoducs ») et des mares écologiques de réduction des impacts.

Suite à la réalisation des travaux et à la mise en service de la déviation, la DREAL Picardie a fait évaluer la fonctionnalité des ouvrages et le respect des engagements de l'État. Une étude de suivi des populations d'amphibiens a été engagée afin d'évaluer ex-post la répartition des populations d'amphibiens et l'utilisation des batrachoducs en place. Cette étude a conclu à une modification de la répartition des espèces tant spatialement que quantitativement, suite à l'aménagement de la déviation de Beauvais et a pu mettre en évidence des priorités d'aménagement permettant de remettre à niveau les aménagements réalisés pour la faune sur la déviation de



Travaux d'aménagement pour la préservation des batraciens sur la RN 31 Beauvais. Quelques adaptations des aménagements déjà en place sur la déviation, afin de favoriser le développement des populations d'amphibiens et de petite faune présentes, ont été réalisées à l'été 2014 par les équipes spécialisées «travaux» de la DIR Nord.

ECLAT *Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Creil*

Différentes instances se sont réunies le 30 septembre 2014 à Nogent-sur-Oise pour l'élaboration du PPA de la région de Creil. Suite au comité plénier du 11 avril 2014, où les collectivités avaient jugé les fiches actions proposées trop normatives ou contraignantes et peu opérationnelles sur le territoire, un travail complémentaire a été demandé. Les 16 juin et 16 juillet 2014, à l'issue de deux réunions complémentaires techniques avec les acteurs locaux, des actions plus incitatives, plus adaptées au territoire de Creil ont été rédigées, en y ajoutant également un plan de communication approprié à la cible.

Le 30 septembre 2014, lors du dernier comité plénier avant la consultation réglementaire, le projet de plan, intégrant les observations formulées par les élus, a été présenté à



Réunion des membres du PPA

l'ensemble des acteurs locaux. Le 11 décembre 2014, le projet de plan a ensuite été présenté au CODERST de l'Oise qui a émis un avis favorable.

ICOPE *Action coordonnée des services à l'encontre d'un stockage illégal de produits/déchets dangereux à proximité d'un captage d'eau potable*

Suite à une plainte, il a été mis en évidence que ce site situé dans le Santerre était exploité sans l'autorisation requise pour le tri/transit et regroupement de déchets dangereux. De nombreux autres produits provenant de liquidations sont stockés sur ce site sans en connaître la nature et les risques associés. Ils doivent être acheminés vers l'Afrique du Nord mais l'exploitant rencontre des difficultés à cet effet.

Les conditions de stockage présentent des risques de pollution du milieu naturel en cas de déversement des produits liquides car il se situe dans le bassin d'alimentation des eaux destinées au captage d'eau potable de Guerbigny ; ainsi que des risques pour les tiers vivant à proximité en cas d'accident (incendie). Compte tenu des enjeux, une action concertée est menée en collaboration avec les services de la DDPP (répression des

fraudes), de l'OCLAESP (Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique), de la Sous-préfecture de Montdidier, ainsi que de la gendarmerie.

Ainsi, plusieurs inspections et perquisitions ont été réalisées par la DREAL et l'OCLAESP en 2014. Elles ont débouché sur la signature de multiples arrêtés préfectoraux (mise en demeure de régulariser la situation administrative, suspension assortie de mesures conservatoires, amende administrative,...). Ces dispositions n'ayant pas été respectées, de nouvelles sanctions administratives (consignation d'une somme de plus de 20 000 €) et pénales ont été proposées en octobre dernier. La mise en œuvre de ces mesures devrait permettre de mettre fin à cette situation inacceptable en 2015.

CLAS *Forum Santé*

Ce forum organisé par le CLAS de la DREAL Picardie le 9 octobre 2014 en partenariat avec le CLAS de la DDTM de la Somme était une première.

Au programme : Deux conférences («Les conduites addictives» et «Le stress : ami ou ennemi ?»), ainsi que de nombreux ateliers (Ergonomie, information diabète, infos sur les bilans de santé, médecine douce : Luxopuncture, sécurité routière, risque de la vie courante, pollution de l'air intérieur, action santé/action vitamines).

Une centaine d'agents ont participé à ce forum, de nombreux retours très positifs ont été enregistrés.



Les ateliers du forum Santé 41

La DREAL au fil des mois

SDT

RN 2 : Diagnostic archéologique à Villers-Cotterêts

Dans le cadre de la mise à 2 x 2 voies de la RN 2, au niveau de la déviation de Villers-Cotterêts (Aisne) et des aménagements de sécurité en traversée de la forêt de Retz (passage faune et ouvrage de rétablissement de la route), la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive a été prescrit.

Le Département de l'Aisne intervient préalablement à l'exécution des travaux projetés par l'aménageur pour réaliser un diagnostic d'archéologie préventive, en application du Code du Patrimoine.



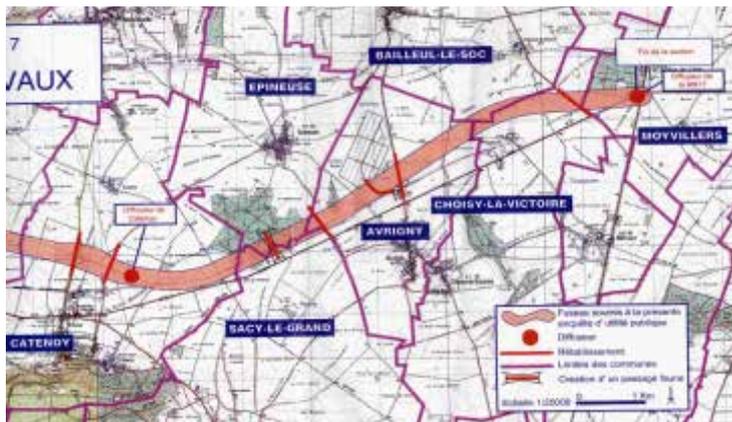
Travaux pour le diagnostic archéologique à Villers Cotterêts

SDT

RN 31 : Ouverture de l'enquête parcellaire pour la section Catenoy-Bois de Lihus

L'enquête parcellaire pour l'acquisition des terrains nécessaires à la mise à 2 x 2 voies de la RN 31 entre Catenoy et Bois de Lihus a été ouverte le 30 octobre 2014.

Cette ouverture d'enquête marque l'achèvement d'une phase importante de consultation environnementale avec le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et de concertation avec les élus locaux et le monde agricole. Ces phases de concertation ont permis de choisir le tracé retenu et de définir les emprises foncières à acquérir. Le financement de l'opération et sa réalisation restent à programmer.



SPRI

Rencontre JDD : Équipements sous pression

Les équipements sous pression sont présents, tant dans notre environnement quotidien (bouteilles de gaz « butane », cuves de propane, réservoirs de GPL pour automobiles, compresseurs d'air,...) que dans un milieu professionnel ou industriel (réacteurs de l'industrie pétrolière ou chimique, autoclaves, chaudières, wagons ou camions citernes sous pression...).

Les risques présentés par ces appareils ont amené très tôt le législateur à les réglementer en les soumettant à des conditions relatives à leur construction et à une obligation de surveillance régulière durant leurs périodes d'utilisation. En effet, l'énergie contenue dans ces équipements est très importante et peut, en cas de défaillance de l'enceinte (chocs, corrosion, vieillissement,...), entraîner la destruction de l'appareil avec des projections de fragments et une libération brutale de gaz ou de vapeurs parfois toxiques ou inflammables, provoquant des dégâts humains et matériels dans le voisinage des lieux de l'accident.

Afin d'identifier les dangers de ces installations et des appareils pour mettre en œuvre une prévention adaptée, la DREAL de Picardie a organisé une demi-journée d'information à destination des acteurs concernés en Picardie. 79 personnes ont participé à cette rencontre.



Rencontre JDD sur les équipements sous pression

SG Remise du prix Handipacte

La 18^{ème} semaine pour l'emploi des personnes handicapées s'est déroulée du lundi 17 novembre au samedi 22 novembre 2014. De nombreuses rencontres autour de l'emploi et du handicap ont été programmées en Picardie avec comme objectif de faire découvrir les initiatives et expériences existantes, de créer des passerelles entre les employeurs, les professionnels de l'insertion et les personnes en situation de handicap.

La DREAL Picardie, qui avait donc candidatée pour le prix de l'exemplarité dans la fonction publique catégorie 5 «maintien dans l'emploi dans les établissements de plus de 20 agents», a eu le plaisir d'être lauréate.



Le prix Handipacte

ECLAT Rencontre JDD : Relance de la construction / simplification administrative

Cette rencontre organisée le 27 novembre 2014 a permis de rappeler les problématiques du secteur de la construction en Picardie et de mettre en évidence les leviers d'intervention à court et moyen terme. Les priorités d'action du Gouvernement en faveur de la construction neuve appellent à une politique cohérente avec l'ensemble des parties prenantes d'un territoire. Cette rencontre a été l'occasion de réunir les différents acteurs locaux autour d'un objectif commun et d'échanger librement.

En effet, le secteur de la construction traverse une crise profonde alors que l'offre de logement est toujours insuf-

fisante dans les zones les plus tendues du territoire régional. En Picardie, les mises en chantier ont baissé de 25 % sur les 12 derniers mois.

Dans ce contexte, le Gouvernement a fixé quatre priorités d'action : l'objectif de cette rencontre était d'explicitier concrètement comment elles peuvent se décliner sur le territoire au travers de la construction neuve.

Les présentations sont disponibles sur notre site <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/jdd-du-27-novembre-2014-relance-de-la-construction-a2004.html>

ICPE Journée régionale de l'inspection des installations classées

La seconde journée régionale de l'inspection des installations classées s'est déroulée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne à Saint-Quentin le 27 novembre 2014 et a rassemblé une soixantaine de personnes des différents services de l'inspection des installations classées de la DREAL, des DDT de l'Aisne et de l'Oise.

A partir d'exemples concrets, cette journée a permis un échange fructueux, notamment sur le positionnement de l'inspecteur et de la DREAL sur des dossiers complexes.



Journée régionale de l'inspection des installations classées

SDIT

RN 31 : Fin des travaux de réfection du pont Solférino à Compiègne

Le contournement de la ville de Compiègne a été complété par la réalisation de la tranche Nord-Est de la déviation reliant le barreau de Clairoux existant au Nord, à la RN 31 à l'Est dans la forêt domaniale de Compiègne. Il a été mis en service le 30 septembre 2011.

Le tronçon de la RN 31 à l'intérieur de l'agglomération de Compiègne a alors été reclassé dans le domaine public routier des collectivités territoriales que sont le département de l'Oise et la ville de Compiègne. Le reclassement à la ville de Compiègne du pont Solférino sur l'Oise était toutefois soumis à la remise en état de l'ouvrage au préalable. Ces travaux ont démarré à l'été 2014 et se sont achevés en novembre 2014 par la remise de l'ouvrage à la ville de Compiègne.



Réfection du pont Solférino à Compiègne

SDIT

RN 2 : Création d'un échangeur entre la RN 2 et la RD 548 à Silly-le-Long

En 2003, la déclaration d'utilité publique (DUP) de la RN 2 ne retenait pas la création d'un échangeur entre la RN 2 et la RD 548 malgré les demandes locales formulées, les échanges entre la RN 2 et la RD 548 ont été coupés. Seul le rétablissement de la RD 548 par passage supérieur a été réalisé. Néanmoins, dans sa conclusion, le commissaire enquêteur jugeait opportun que le maître d'ouvrage mène des études sur cet échangeur et le soumette dans le futur à une nouvelle enquête publique, définissant alors un programme d'aménagement local.

L'opportunité de ce projet est renforcée par le fait que l'ouvrage de franchissement de la RN 2 comprend déjà deux bretelles de transports exceptionnels construites lors de la mise à 2 x 2 voies de la RN 2. Au-delà de la concertation continue mise en œuvre tout au long du processus d'études préalables, un temps d'échange avec les services de l'État, les collectivités territoriales concernées et différents partenaires identifiés pour le projet doit être organisé préalablement à l'engagement de l'enquête publique. C'est l'objet de la concertation inter-

services qui a pour but de recueillir les observations des services associés sur le projet de dossier d'enquête publique qui leur est soumis pour avis. Cette concertation inter-services a été lancée en novembre 2014. L'enquête publique devrait avoir lieu au printemps 2015.



Echangeur de Silly-le-Long

SDIT

Consultation inter-administrative sur la liaison ferroviaire Roissy-Picardie

A la suite des deux phases d'études préalables, dont la première avait été conclue par la décision ministérielle du 30 avril 2013 approuvant la zone de passage retenue pour définir le tracé de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie, le dossier d'enquête publique du projet a été élaboré.

Il a fait l'objet d'une consultation inter-administrative qui s'est tenue entre le 28 octobre et le 9 décembre 2014.

SDIT

RN 2 : Fin des travaux d'élargissement de l'ouvrage de la sucrerie de Vauciennes

Dans le cadre de la déviation de la commune de Vaumoise sur la RN 2, un ouvrage existant devait être élargi afin de permettre la mise aux normes de l'échangeur de la sucrerie de Vauciennes et le passage d'une bretelle d'insertion sur cet ouvrage.

Ces travaux d'élargissement ont débuté à l'été 2014 et se sont achevés en fin d'année 2014. Ils permettront le démarrage des travaux proprement dits de construction de l'échangeur de la Sucrerie, programmés dans le courant de l'année 2015.



Élargissement de l'ouvrage de la sucrerie de Vauciennes

SDIT - ECLAT - SNEP

Volets «Transports» et «Transition écologique et énergétique» : négociation du CPER 2015-2020

Dans le cadre de la préparation des nouveaux contrats de plans État-Région (CPER) pour la période 2015-2020, la Préfète de région Picardie, Préfète de la Somme, a reçu le mandat du gouvernement pour négocier et préparer ce nouveau CPER. Les opérations concernant les volets ferroviaire, routier et fluvial ont ainsi été définies.

De même, le volet «Transition énergétique et écologique» a été élaboré en lien avec l'ADEME et les agences de l'eau.

De nombreuses réunions techniques avec les services du Conseil régional, les établissements publics de l'État concernés et les collectivités partenaires (Conseils généraux, agglomérations) se sont tenues pour définir la maquette financière du volet «mobilité».

SNEP

Premier comité technique du réseau régional des acteurs du paysage

Le 4 décembre 2014 était organisé par la DREAL Picardie le premier comité technique du réseau régional des acteurs du paysage. Introduit par le directeur régional Thierry Vatin, ce premier comité a réuni près d'une cinquantaine de professionnels représentant une trentaine de structures publiques, parapubliques ou associatives (DRAAF, CAUE, CEN Picardie, DDT, Conseil Régional, Conseils généraux, syndicats mixtes, Amiens métropole, etc).

Ce premier comité est le résultat du plan d'actions pour la reconquête des paysages lancé par la ministre le 25 septembre 2014 aux termes desquels « seule la mise en mouvement conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État peut donner à la reconquête des paysages l'élan d'une mobilisation partagée ».



Réunion du comité technique du réseau régional des acteurs du paysage

SG Élections professionnelles

Le scrutin du 4 décembre 2014 était un rendez-vous sans précédent dans l'histoire de la fonction publique. En effet, 5,2 millions d'agents publics répartis sur les trois versants de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière) devaient voter pour élire leurs représentants aux instances de concertation du personnel.

Pour nos deux ministères, ce scrutin se traduit par le renouvellement du comité technique ministériel, du comité technique d'administration centrale, d'environ 120 comités techniques locaux et de 50 commissions administratives et commissions consultatives paritaires hors instances locales.



Élections professionnelles du 4 décembre 2014 à la DREAL

SNEP et SDIT Comité des partenaires du canal Seine Nord Europe

Alain Vidalies, Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, a présidé le jeudi 11 décembre 2014 à Amiens une réunion sur le projet du canal Seine-Nord Europe en présence des collectivités territoriales concernées. Cette réunion fait suite à la déclaration du Premier Ministre confirmant l'engagement du Gouvernement sur ce projet d'envergure qui s'inscrit dans la politique de relance souhaitée par le Président de la République.

La réalisation de ce grand projet, dont l'objectif reste un lancement des travaux en 2017 en vue d'une mise en service à partir de 2023, nécessitera outre l'engagement fort de l'État, un partenariat étroit avec les acteurs du territoire et en premier lieu les Régions et Départements, ainsi qu'un soutien financier majeur de l'Europe.

Lors de cette réunion, le Secrétaire d'État chargé des

transports, Alain Vidalies a annoncé la création d'une société de projet qui sera chargée de réaliser le canal Seine-Nord Europe et qui associera les partenaires financiers du projet.



Réunion sur le projet de Canal Seine Nord Europe à la Préfecture

SGCGE Rencontre JDD : Société résiliente

Une rencontre des journées du développement durable a été organisée le 18 décembre sur le thème : Société résiliente, présentation du concept et retours d'expériences. La résilience correspond à une démarche intégrée qui couvre l'anticipation, la gestion de crise et la post crise. Tous les acteurs du territoire doivent se sentir concernés : les citoyens, les associations, les entreprises, les collectivités territoriales, etc.

Les présentations sont disponibles sur notre site internet : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/jdd-du-18-decembre-2014-societe-resiliente-a2011.html>



Rencontre JDD du 18 décembre 2014 à la DREAL

SDIT *Maintien de la certification ISO 9001*

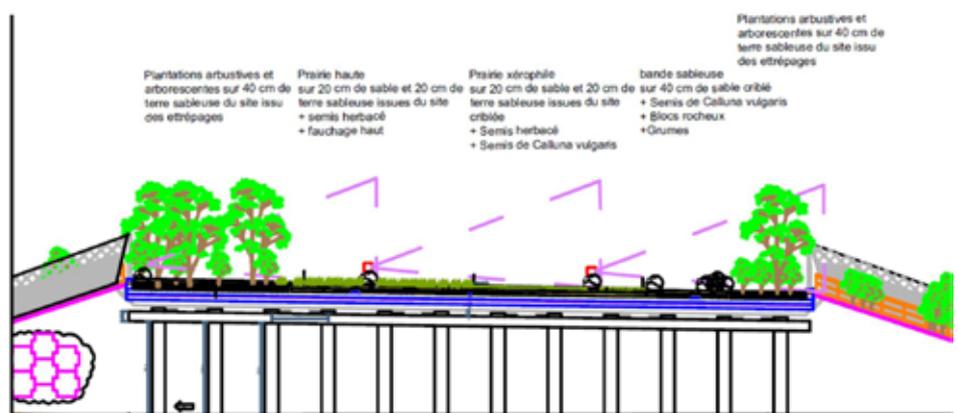
Lors de l'audit de renouvellement de la certification qualité ISO 9001 effectué par le Bureau Veritas, la DREAL Picardie maintient la certification pour les processus déjà certifiés précédemment pour les activités transports et

infrastructures. Les processus « contrôle des transports terrestres » et « maîtrise d'ouvrage » ont notamment été audités.

SDIT *RN 2 : Concertation CRSPN pour le passage faune de Tillet*

Le passage faune de Tillet doit participer à la récréation d'un corridor de lande au centre du bois permettant d'y faire passer de petits vertébrés, franchissant la future 2x2 voies et le chemin de substitution Gondreville-Vaumoise.

L'objet de la concertation est de mettre au point le parti d'aménagement de l'ouvrage, suite aux observations du contrôle externe CEREMA DTER Est sur le projet 2013, en particulier les aménagements prévus sur l'ouvrage (plantations), la forme des rampes d'accès et l'épaisseur de la couverture. La prise en compte de ces



remarques doit permettre d'améliorer la fonctionnalité et l'utilisation de l'espace disponible au bénéfice d'un plus grand nombre d'espèces.

ICPE *Approbation de PPRT en 2014*

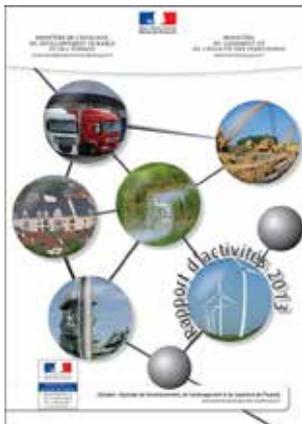
4 PPRT ont été approuvés fin 2014 :

- le 18 décembre 2014 : PPRT de Ribécourt (Oise) : HEXION, SI Group, INEOS NOVASECO (Secteur Chimie)
- le 19 décembre 2014 : PPRT de Trosly-Breuil (Oise) : Weylchem (ex CLARIANT) (Secteur Chimie)
- le 22 décembre 2014 : PPRT de Chauny (Aisne) : Rohm et Hass (Secteur Chimie)
- le 30 décembre 2014 : PPRT de Gournay/Aronde (Oise) : Storengy (Stockage souterrain de gaz)



Les publications de la DREAL

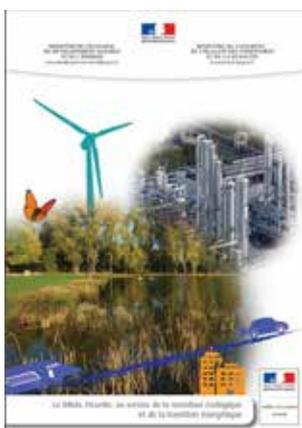
Les publications de la DREAL



Rapport d'activités 2013

Le rapport d'activités 2013 présente l'ensemble des missions de la DREAL Picardie. Ce document reprend les points forts par services, ainsi que les faits marquants et la liste de nos publications au fil des mois de l'année 2013.

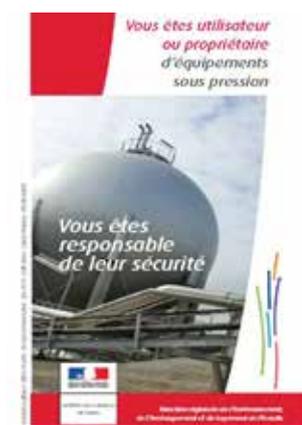
Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/rapport-d-activites-2013-a1911.html>



Plaquette de présentation de la DREAL

La DREAL couvre un très large champ d'actions dédiées principalement à la mise en œuvre des politiques de développement durable et de la transition écologique.

Ce document résume ses missions. Il est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/plaquette-de-presentation-de-la-dreal-a1971.html>



Équipements sous pression

Plaquette d'information sur les équipements sous pression : la mise en service, les enjeux pour la sécurité, les opérations de suivi en service, les périodicités maximales du suivi, le rôle de la DREAL.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/plaquette-de-communication-equipement-sous-a1952.html>



Atlas du logement en Picardie

Le logement constitue, avec l'emploi, une des principales préoccupations de nos concitoyens. Cet atlas apporte des «photographies» qui permettent de saisir les enjeux territorialisés en matière d'habitat, ainsi que des «dynamiques» impactant le logement à l'œuvre en région.

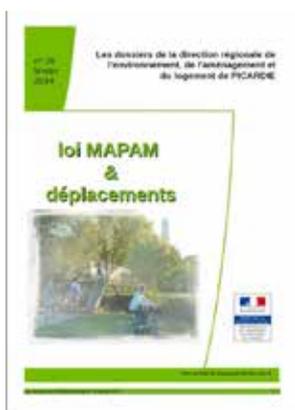
Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/atlas-du-logement-en-picardie-edition-septembre-a1977.html>



Dossier DREAL n° 27 : Sécurité routière en Picardie, bilan de l'année 2012

Le bilan de la sécurité routière de la France métropolitaine est marqué par une baisse de tous les indicateurs par rapport à 2011. En Picardie, on dénombre pour la même période : 1 198 accidents corporels, 149 tués, 1 532 blessés dont 737 blessés hospitalisés.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/dreal-no-27-securite-routiere-en-picardie-bilan-de-a2150.html>



Dossier DREAL n° 28 : Loi MAPAM et déplacements

Promulguée le 27 janvier 2014, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) est consacrée à la réforme de la gouvernance locale des politiques publiques. Elle investit notamment le domaine de la mobilité en ambitionnant un traitement du sujet dans toute sa globalité et sa transversalité. Cette loi vise à clarifier les compétences au travers de la définition d'un chef de filât, de la mise en œuvre de schémas régionaux de l'intermodalité, de l'instauration des autorités organisatrices de la mobilité et de la dépenalisation du stationnement. Ce document vise à apporter un éclairage sur le volet mobilité intégré à la loi.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/dreal-no-28-loi-mapam-et-deplacements-a2151.html>



Dossier DREAL n° 29 : Bilan 2013 du parc privé ANAH

Le parc d'habitat privé, du fait de son importance et de sa diversité, est une composante majeure des marchés locaux de l'habitat. La connaissance et les interventions sur ce parc sont donc nécessaires à la réussite des politiques locales de l'habitat. Sur 547 000 ménages fiscaux, au regard des nouvelles règles de l'Anah, 200 158 ménages sont éligibles aux aides de l'ANAH.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/bilan-2013-du-parc-prive-anah-a1845.html>



Dossier DREAL n° 30 : ALUR, impacts sur les enjeux de déplacements

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) est le fruit d'un riche débat parlementaire. Elle vient apporter une structuration nouvelle à la planification territoriale au travers de 3 axes stratégiques garants d'une préservation de l'intérêt général. La loi Alur se positionne comme un nouvel outil au service des territoires et de leur égalité pour assurer régulation, protection et innovation. À ce titre, et afin d'engager la transition écologique, la loi Alur entreprend une modernisation de l'aménagement du territoire. Le présent dossier se propose d'apporter un éclairage spécifique sur les mesures impactant directement le sujet des mobilités.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/dreal-no-30-loi-alur-impacts-sur-les-enjeux-de-a2147.html>



Dossier DREAL n° 31 : Bilan de la construction de logements en 2013

La baisse de la construction de logements se poursuit en 2013 en Picardie : les autorisations reculent de 5 % et les mises en chantier de 8 %. Une embellie semble néanmoins venir du secteur du collectif. En 2013, les mises en chantier d'appartements ont augmenté dans la Somme. Une légère reprise est apparue dans l'Aisne. Dans l'Oise, les travaux devraient redémarrer aussi dans ce secteur où les autorisations sont en hausse.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/dreal-no31-bilan-de-construction-de-logements-en-a1869.html>



Dossier DREAL n° 32 : Bilan des transports en 2013

Après 3 ans de stabilité, la Picardie a perdu 600 emplois en 2013 dans le secteur des transports et de l'entreposage. Les immatriculations sont en baisse pour les véhicules utilitaires comme pour les voitures particulières. En revanche, le tonnage des marchandises transportées remonte. La progression du nombre de passagers de l'aéroport de Beauvais-Tillé ralentit.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/dreal-no32-bilan-transports-2013-a1891.html>



Dossier DREAL n° 33 : Étude prospective à la transition écologique en Picardie

Après avoir réalisé en 2012, un diagnostic des territoires picards et une synthèse des enjeux au regard des objectifs de la transition écologique, la DREAL a engagé une étude Prospective sur les évolutions possibles des territoires picards dans les 20 prochaines années. Cette démarche organisée suivant un mode participatif a associé les autres administrations régionales (SGAR, INSEE, DIRECCTE...) et impliqué les services départementaux à travers des ateliers constitués pour chaque territoire.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/dreal-no-33-etude-prospective-a-la-transition-a2152.html>



Dossier DREAL n° 34 : Le prix des terrains à bâtir en 2012

En Picardie, le prix moyen du mètre carré de terrain à bâtir et les surfaces sont inférieurs aux moyennes observées en France. Le prix des terrains est fortement lié à la densité de population : plus faibles en zone rurale, ils grossissent avec la taille des agglomérations.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/drealno34-le-prix-des-terrains-a-batir-en-picardie-a1950.html>



Dossier DREAL n° 35 : Transport public routier de personnes

Pour être autorisée à exercer la profession de transporteur public routier de personnes et être inscrite au registre électronique national des entreprises de transport par route, une entreprise doit remplir quatre conditions. Cette publication recense ce que vous devez savoir avant d'inscrire votre entreprise.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/dreal-no-35-transport-public-routier-de-personnes-a2148.html>



Dossier DREAL n° 36 : Commissaire de transport

Pour être inscrite au registre des commissionnaires de transport, votre entreprise doit remplir les deux conditions : condition de capacité professionnelle et condition d'honorabilité professionnelle. Cette publication informe sur la démarche à suivre.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/dreal-no-36-commissaire-de-transport-a2149.html>



Dossier DREAL n° 37 : Transport public routier de marchandises

Pour être autorisée à exercer la profession de transporteur public routier de marchandises, de loueur de véhicules industriels avec conducteur ou de déménageur et être inscrite au registre électronique national des entreprises de transport par route, une entreprise doit remplir quatre conditions. Cette publication vous présente à marche à suivre.

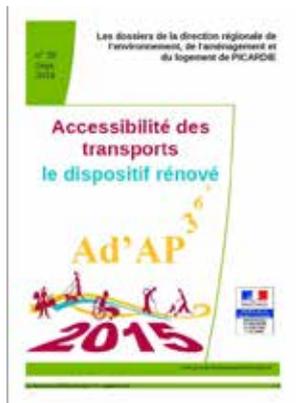
Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/dreal-no-37-transport-public-routier-de-a2153.html>



Dossier DREAL n° 38 : La restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Depuis de nombreux siècles, les cours d'eau picards ont été modifiés et aménagés par la main de l'homme : dérivations, élargissements du lit, artificialisations des berges, mises en place de seuils ou de barrages. Cette anthropisation a des conséquences préjudiciables sur le fonctionnement des milieux aquatiques.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/dreal-no-38-la-restauration-de-la-continuite-a1997.html>



Dossier DREAL n° 39 : Accessibilité des transports

Le SDA - Ad'AP est le dispositif obligatoire auquel devront recourir les acteurs en situation de non conformité à la date du 1^{er} janvier 2015. Il permettra d'engager l'accessibilité sur la base d'un calendrier réaliste et précis de travaux et comprendra un engagement financier. Il définit les points d'arrêt prioritaires, les modalités de formation des personnels et d'information des usagers. Il identifie les besoins de dérogation pour impossibilité technique avérée et le transport de substitution. Il précise enfin les modalités d'actualisation. Les gares et points d'arrêt ferroviaires recevant du public, seront intégrés dans le SDA-Ad'AP pour le transport ferroviaire.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/dreal-no-39-accessibilite-des-transport-le-a1998.html>



Dossier DREAL n° 40 : Les coûts prévisionnels de production de logements locatifs sociaux

Un objectif national de production de 500 000 logements par an d'ici 2017, dont 150 000 locatifs sociaux, a été défini début 2013. Cet objectif, très ambitieux, vise à répondre à la crise du logement et à soutenir l'activité du secteur de la construction. Décliné à l'échelle régionale, l'objectif picard est de 2 400 logements pour l'année 2014, hors ANRU (2 000 PLUS-PLAI et 400 PLS).

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/dreal-no-40-les-couts-previsionnels-de-production-a2154.html>



Dossier DREAL n° 41 : Bilan de la sécurité routière

Le bilan 2013 montre que le nombre d'accidents, de tués et de blessés sur nos routes est en constante diminution. Le nombre de tués a été divisé par 3 en 20 ans, passant de 386 en 1994 à 130 en 2013.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/dreal-no-41-securite-routiere-bilan-de-l-annee-a2155.html>



Dossier DREAL n° 42 : Construction de solutions ferroviaires innovantes dans le secteur de la chimie en Picardie

Le transport ferroviaire de produits chimiques a chuté ces dernières années. Cette baisse est liée à une réduction des dessertes par les entreprises ferroviaires ou à une augmentation importante du coût du service. Les industriels de la chimie sont à la recherche de solutions de mutualisation permettant à la fois de fiabiliser, de pérenniser et de réduire le coût des solutions ferroviaires.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/dreal-no-42-construction-de-solutions-ferroviaires-a2156.html>

33 bulletins de la DREAL ont été édités en 2014

- N° 140 - Janvier 2014 : Bilan de la sécurité routière de décembre 2013
- N° 141 - Janvier 2014 : Bulletin de situation hydrologique de décembre 2013
- N° 142 - Février 2014 : Construction neuve en Picardie - Résultats à fin décembre 2013
- N° 143 - Février 2014 : Bulletin de situation hydrologique de janvier 2014
- N° 144 - Février 2014 : Baromètre de la sécurité routière de janvier 2014
- N° 145 - Mars 2014 : Construction de locaux - Résultats à fin décembre 2013
- N° 146 - Mars 2014 : Promotion immobilière - Résultats au 4^{ème} trimestre 2013
- N° 147 - Mars 2014 : Bulletin de situation hydrologique de février 2014
- N° 148 - Mars 2014 : Consommation foncière : Quels outils de mesure ?
- N° 149 - Avril 2014 : Baromètre de la sécurité routière de février 2014
- N° 150 - Avril 2014 : Baromètre de la sécurité routière de mars 2014
- N° 151 - Avril 2014 : Bulletin de situation hydrologique de mars 2014
- N° 152 - Mai 2014 : Construction de logements, résultats à fin mars 2014
- N° 153 - Mai 2014 : Bulletin de situation hydrologique d'avril 2014
- N° 154 - Mai 2014 : Baromètre de la sécurité routière d'avril 2014
- N° 155 - Juin 2014 : Promotion immobilière - Résultats au 1^{er} trimestre 2014
- N° 156 - Juin 2014 : Baromètre de la sécurité routière de mai 2014
- N° 157 - Juin 2014 : Bulletin de situation hydrologique de mai 2014
- N° 158 - Juillet 2014 : Bulletin de situation hydrologique de juin 2014
- N° 159 - Août 2014 : Construction neuve - Résultats à fin juin 2014
- N° 160 - Août 2014 : Bulletin de situation hydrologique de juillet 2014
- N° 161 - Août 2014 : Baromètre de la sécurité routière de juin 2014
- N° 162 - Août 2014 : Baromètre de la sécurité routière de juillet 2014
- N° 163 - Septembre 2014 : Promotion immobilière - Résultats 2^{ème} trimestre 2014
- N° 164 - Septembre 2014 : Bulletin de situation hydrologique d'août 2014
- N° 165 - Octobre 2014 : Baromètre de la sécurité routière d'août 2014
- N° 166 - Octobre 2014 : Baromètre de la sécurité routière de septembre 2014
- N° 167 - Octobre 2014 : Bulletin de situation hydrologique de septembre 2014
- N° 168 - Novembre 2014 : Construction de logements en Picardie - Résultats à fin septembre 2014
- N° 169 - Novembre 2014 : Baromètre de la sécurité routière d'octobre 2014
- N° 170 - Novembre 2014 : Qualité hydrobiologique des cours d'eau picards, synthèse 2013
- N° 171 - Novembre 2014 : Bulletin de situation hydrologique d'octobre 2014
- N° 172 - Décembre 2014 : Promotion immobilière - Résultats 3^{ème} trimestre 2014

Ces documents sont consultables sur notre site internet www.picardie.developpement-durable.gouv.fr dans la rubrique Publications/Les bulletins de la DREAL ou dans les rubriques thématiques correspondantes.



Lettre ORT n° 40 : Transport à la Demande Urbain en Picardie : des déclinaisons diversifiées

Revue de l'offre et de la pratique du Transport à la Demande dans les périmètres de transport urbain en Picardie. Forme de déplacement « ajustable » à la densité de population et aux besoins, le TAD est un service respectueux de l'environnement.

Ce document est consultable sur le site de l'ORT à l'adresse suivante : http://www.ort-picardie.net/download/fichiers/1411476960_lettre_40_tad.pdf



Lettre ORT n° 41 : État de la logistique en Picardie

Décrire la logistique en Picardie à partir des informations mobilisables : une région de desserrement pour le Nord - Pas de Calais et l'Île de France, très sollicitée à proximité de l'Autoroute A1 et dont le nombre de m² construits aurait tendance à ralentir.

Ce document est consultable sur le site de l'ORT à l'adresse suivante : http://www.ort-picardie.net/download/fichiers/lettre_41_logistique.pdf



Lettre ORT n° 42 : La mobilité électrique : État des lieux, enjeux et perspectives

En dépit des qualités attribuées (lutte contre le changement climatique, réduction des émissions de CO₂, amélioration de la qualité de l'air), la voiture électrique trace peu à peu son chemin. Revue des véhicules disponibles, des infrastructures de recharge et des initiatives des responsables locaux picards.

Ce document est consultable sur le site de l'ORT à l'adresse suivante : http://www.ort-picardie.net/download/fichiers/lettre_41_logistique.pdf



Lettre ORT n° 44 : Les gares d'Ailly-sur-Noye et de Corbie, une étude qualitative auprès des résidents des quartiers de gare

Dans le contexte picard propice aux démarches ferroviaires, la lettre donne la méthodologie retenue pour cette enquête « qualitative », présente une analyse territoriale des deux communes choisies et les enseignements des entretiens avec les résidents de communes péri-urbaines à proximité d'une métropole relatifs à la stratégie résidentielle des ménages et à leur pratique de mobilité.

Ce document est consultable sur le site de l'ORT à l'adresse suivante : http://www.ort-picardie.net/download/fichiers/141217_8p_residents.pdf

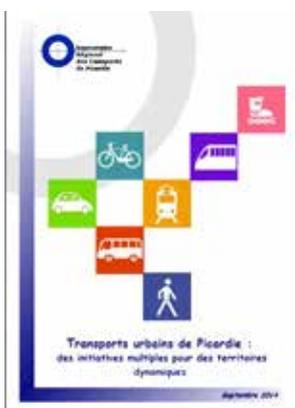


Les chiffres clés des transports en Picardie

Nouveau format en 2014 pour la 10^{ème} édition des chiffres clés du transport en Picardie. Cette version modifiée propose de revenir sur l'essentiel du transport au travers de plusieurs entrées thématiques : indicateurs socio-économiques, infrastructures et parcs de véhicules, le transport de voyageurs, la logistique, la sécurité routière et l'environnement.

Au moyen de cartes, graphiques et tableaux, l'observatoire régional des transports de Picardie vient apporter un éclairage sur la situation de la région qui compte environ 2 000 entreprises de transport et 1200 établissements avec salariés et 21 autorités organisatrices.

Ce document est consultable sur le site de l'ORT à l'adresse suivante : <http://www.ort-picardie.net/download/fichiers/ccort2014.pdf>

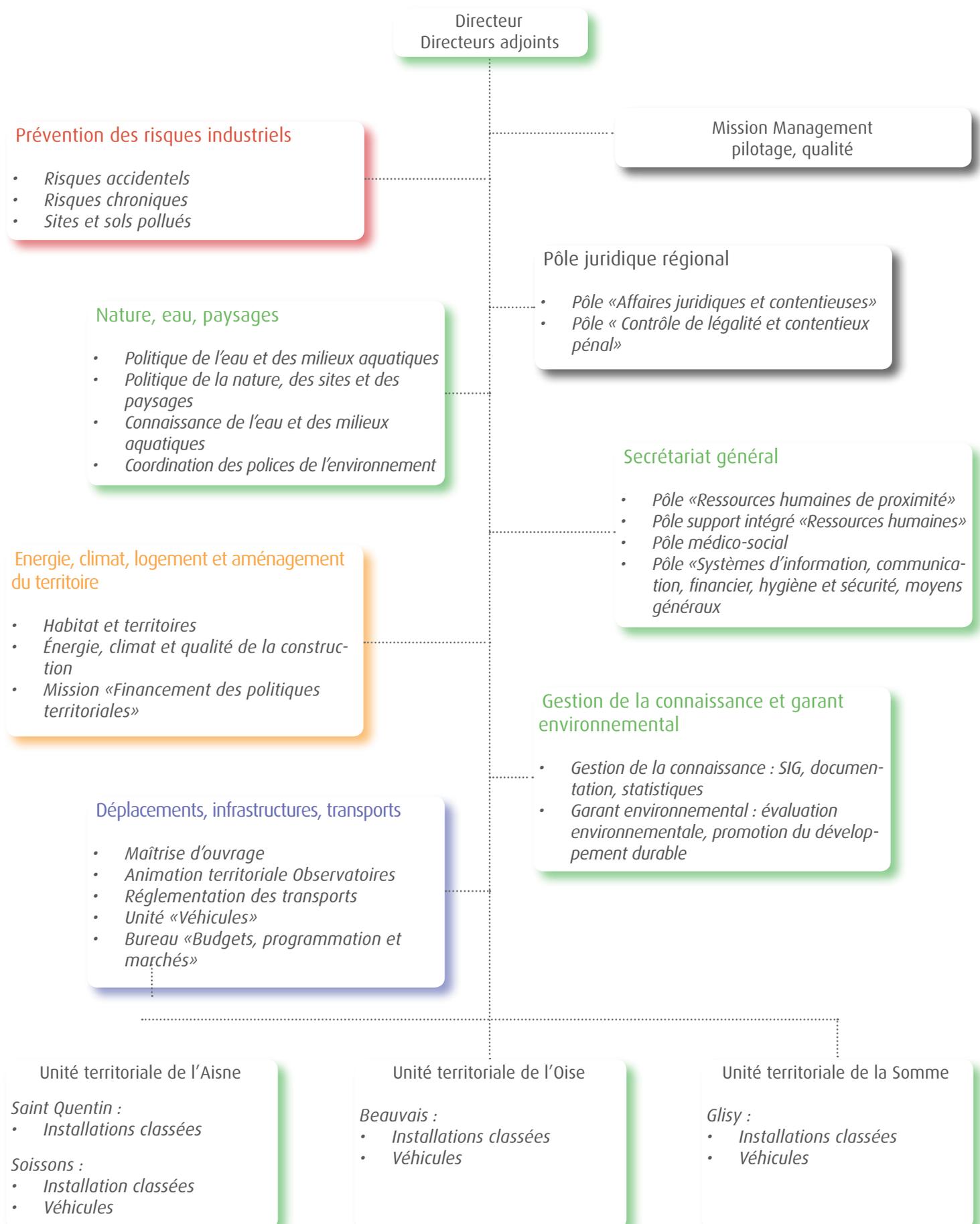


Transports urbains en Picardie : Des initiatives multiples pour des territoires dynamiques

Dans un contexte d'évolution lié aux lois MAPAM (Modernisation de l'Action Publique territoriale et de l'Affirmation des Métropoles) et ALUR (Accès au Logement et à l'Urbanisme), l'enquête a été enrichie de nouveaux éléments tels que l'intermodalité, les modes doux, le stationnement, la communication ou encore l'environnement. Avec l'instauration des Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)...l'accent a été mis sur l'accessibilité des réseaux de transport. Outre l'établissement d'un état des lieux des services de transport urbain en Picardie, les résultats obtenus ont permis d'actualiser l'Atlas de l'Observatoire par la création de cartes suivant diverses thématiques (TAD, Tarification...).

Ce document est consultable sur le site de l'ORT à l'adresse suivante : http://www.ort-picardie.net/download/fichiers/rapport_tcu_2014.pdf

L'organigramme des services





DREAL Picardie
Siège : 56 rue Jules Barni
80080 Amiens cedex 1
Tel : 03 22 82 25 00
Fax : 03 22 91 73 77



Unité territoriale de la Somme

Pôle Jules Verne
12 rue du Maître du Monde
80440 Glisy
Tel : 03 22 38 32 00
Fax : 03 22 38 32 01



Unité territoriale de l'Aisne

25 rue Albert Thomas - 02100 Saint-Quentin
Tel : 03 23 06 66 00
Fax : 03 23 06 66 07



Unité territoriale de l'Oise

ZA La Vatine
283 rue de Clermont - 60000 Beauvais
Tel : 03 44 10 54 00
Fax : 03 44 10 54 01



Unité territoriale de l'Aisne

47 avenue de de Paris - 02200 Soissons
Tel : 03 23 59 96 00
Fax : 03 23 59 96 10

Courriel : dreal-picardie@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : www.picardie.developpement-durable.gouv.fr

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Picardie**

56, rue Jules Barni - 80040 Amiens cedex 1

Tél. 33 (0)3 22 82 25 00

Fax. 33 (0)3 22 91 73 77